

MINISTRE DE L'ECONOMIE DU PLAN DE LA
STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE



=====

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES ET LA COMPETIVITE

=====

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

=====

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT
ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (P175235)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)



Rapport provisoire

Avril 2023



BUILDING THE WORLD TOGETHER

Table des matières

LISTES DES TABLEAUX.....	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
I. Introduction	6
1.1. objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes	7
1.2. Contenu du Plan de mobilisation des parties prenantes	8
1.2.1. Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	8
II. Méthodologie.....	9
III. Cadre législatif et réglementaire national et international liés à l’engagement du citoyen et participation publique dans les projets de développement	13
IV. Breve Description du projet.....	15
4.1. Objectif du projet.....	15
4.2. Zones d’intervention du projet	17
V. Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet	17
VI. Brève présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes	18
VII. Identification et analyse des Parties prenantes	18
7.1. Parties touchées	19
7.2. Autres parties concernées	21
7.3. Groupes vulnérables	21
VIII. Plan de mobilisation des Parties Prenantes.....	22
8.1. Mobilisation des parties prenantes	22
8.1.1. Objectif.....	22
IX. Ressources et Responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties Prenantes	23
9.1. Ressources et budget	24
9.2. Fonctions de gestion et responsabilités au sein de l’UCP	25
X. Mécanisme de gestion des plaintes.....	26
10.1. Objectifs – Structuration et fonctionnement du Mécanisme	26
10.2. Traitement des Plaintes.....	27
10.3. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	32
10.4. Rapports aux groupes de parties prenantes.....	33
10.5. Acteurs rencontrés	34

10.5.1. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes.....	35
10.5.2. Méthodes de mobilisation des parties prenantes	39
10.5.3. Méthode proposée pour la diffusion des informations	42
XI. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	43
ANNEXE : LISTE DE PRESENCE	51
ANNEXE : PHOTOS	102

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Parties prenantes touchées lors des réunions de préparation du projet.....	11
Tableau 2 Partie prenantes touchées ou affectées	20
Tableau 3 : Budget annuel estimatif du PMPP.....	24
Tableau 4: Rôles et responsabilités	25
Tableau 5 : Plan de suivi	31
Tableau 6 : Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités	35
Tableau 7 : Techniques de consultation et de divulgation proposées.....	40
Tableau 8 : Matrice de synthèse des besoins des parties prenantes.....	44
Tableau 9 : Catégorisation des Parties prenantes du projet	49

SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque mondiale
CES	Cadre Environnementale et Sociale
CBP	Conditions Basées sur la Performance
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CT	Comité Technique
DAO	Dossiers d'Appels d'Offres
DDE	Départementales de l'Environnement
DGE	Direction Générale de l'Environnement
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
HS	Harcèlement Sexuel
NES	Norme Environnementale et Sociale
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social ONG
HS	Harcèlement Sexuel
NES	Norme Environnementale et Sociale
NIES	Notice d'Impact
PAE	Plan Assurance Environnement
PEES	Plan d'Engagement
PRACAC	Projet Regional d'Amélioration des Corridors de transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale
UGP	Unité de Gestion du
MPSIR	Ministère du plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale
DI.GE.NAF	Direction Générale de la Navigation Fluviale
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
UGP	Unité de Gestion des projets
MTACMM	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

I. Introduction

La République du Congo est un pays d'Afrique centrale à revenu moyen inférieur, dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 2 214 USD (2021). Située dans le bassin du fleuve Congo, sa population de 5,7 millions d'habitants (INES 2022) connaît une croissance rapide, d'environ 2,5 % par an. Avec une superficie totale de 342 000 km², le Congo a l'une des plus faibles densités de population au monde (15,8 personnes par km²). Les deux tiers de ses habitants vivent cependant dans les zones urbaines du Congo, principalement la capitale Brazzaville et la région pétrolière de Pointe-Noire. Le ralentissement économique prolongé a entraîné une augmentation de l'extrême pauvreté et a renforcé les préoccupations relatives au faussé des inégalités, les récessions affectant les pauvres de manière disproportionnée.

L'extrême pauvreté (définie comme la proportion de personnes vivant avec moins de 2,15 dollars par personne et par jour à la parité de pouvoir d'achat de 2017) a augmenté pour atteindre 53,9 % de la population en 2021, contre 39,1 % en 2015. L'économie congolaise est dominée par le secteur pétrolier qui représente plus de la moitié du PIB et 80 % des exportations. Le choc mondial des prix du pétrole en 2014 a plongé l'économie dans un ralentissement des activités économiques, le PIB réel diminuant de 4,6 % par an entre 2015-2019. Cette situation a été exacerbée par la forte baisse de l'activité économique et de la demande mondiale de pétrole occasionnée par la pandémie de COVID-19. La baisse des prix du pétrole a entraîné une chute des recettes publiques totales d'environ 6 % du PIB entre 2019 et 2020, passant de 27,3 % du PIB à 21,6 % du PIB. En 2021, l'économie a continué de se contracter, la production pétrolière ayant chuté de 11 % par rapport à l'année précédente, mais elle a rebondi en 2022, avec une croissance de 1,9 % du PIB, et devrait croître de 4,1 % en 2023 et 2024 grâce à l'augmentation de la production pétrolière des nouveaux champs pétroliers et à la reprise progressive de l'économie non pétrolière.

Néanmoins, l'espérance de vie à la naissance est passée de 63,10 en 2015 à 64,60 en 2019, tandis que la mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes) a diminué de 50,9 à 44,6 au cours de la même période. Ces améliorations, bien que louables, restent en dessous du seuil recommandé par l'OMS pour les pays de même niveau de revenu. À mesure que l'économie retrouve l'équilibre, l'accent est mis sur la gestion des vulnérabilités macroéconomiques et budgétaires afin de pouvoir se diversifier en s'affranchissant de la dépendance pétrolière et en développant le capital humain et des infrastructures publiques résilientes. Le secteur privé devrait réagir positivement à l'apurement des arriérés de l'État envers les entreprises nationales et à la reprise des investissements des compagnies pétrolières.

Le Congo est considéré comme un « Corridor » au cœur de l'Afrique centrale, le Congo sert de voie de désenclavement des pays de l'Afrique centrale tels que la République Centrafricaine et le Tchad. Il fait pont entre la région d'Afrique centrale (zone CEMAC) d'environ 30 millions d'habitants, et celle d'Afrique Australe, notamment la République Démocratique du Congo (RDC) qui a elle seule représente plus de 60 millions d'habitants, et la-zone SADC, ainsi que la Communauté des pays d'Afrique de l'Est (EAC, Ouganda, Kenya, Tanzanie, etc.). Il dispose d'une fonction naturelle de transit et de plateforme de transbordement pour les pays voisins.

Les réseaux de transport au Congo combinent ainsi de manière exceptionnelle la voie maritime, le chemin de fer, la route mais aussi le fluvial et l'aérien. Pourtant le pays n'en tire pas les avantages supposés pour une plus grande intégration régionale et un développement inclusif car ce dernier est confronté à des problèmes tels que l'ensablement des cours d'eau et la rareté des embarcations, malgré les besoins croissants des populations des localités dépendant des unités fluviales.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Congo prépare conjointement, avec la République Centrafricaine, le Projet Régional d'Amélioration des Corridors routiers et fluviaux en Afrique centrale (PRACAC) avec l'appui de la Banque mondiale, à travers le Ministère en charge de l'Intégration Régionale et d'autres ministères compétents.

1.1.objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Assoir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.

- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs points de vue soient pris en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Appuyer la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

Les objectifs généraux du PMPP comme énoncés dans la NES n°10 sont :

- Mobiliser et impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre des actions du Projet ;
- Consulter les parties prenantes sur les enjeux environnementaux, sociaux, et sécuritaires liés au Projet;
- établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet ;
- prendre en compte les avis, les préoccupations (en incluant la perception d'insécurité dans les zones à haut risques), et les recommandations des parties prenantes dans la mise en œuvre des aspects de sauvegarde afin d'assurer la durabilité environnementale et sociale des actions du projet;
- élaborer un plan de consultation des parties prenantes ;
- identifier, catégoriser et analyser les différentes parties prenantes en tenant compte de leur positionnement dans le Projet ;
- identifier les éventuels blocages qui pourraient entraver la bonne participation des individus habituellement exclus des processus consultatifs tels que les groupes de personnes vulnérables, les personnes vivant avec handicap, les populations autochtones, etc. ;
- proposer une méthodologie de consultation adéquate et ancrée dans des principes éthiques de recherche avec des populations vulnérables ou à risque (consultations avec ces groupes de manière

- séparée, aux heures et endroits qui leur conviennent, et animées par des facilitateurs/facilitatrices reflétant le profil des groupes consultés) ;
- consulter les groupes des femmes et des jeunes, les organisations plaidant pour les droits des femmes et des enfants et d'autres groupes vulnérables, afin de mieux identifier les risques les affectant, y compris les potentiels risques d'exploitation et d'abus sexuels et d'harcèlement sexuel (EAS/HS), ainsi que de VBG, qui pourraient subvenir dans le contexte du projet ;
 - identifier les mesures d'atténuation des risques de EAS/HS et les prestataires de services de VBG accessibles et fiables avec les groupes de femmes et les groupes de jeunes et autres groupes vulnérables ;
 - déterminer les besoins d'informations de chaque catégorie de parties prenantes, ainsi que les canaux et moyens de les transmettre ;
 - définir la stratégie et le calendrier de mobilisation des parties prenantes ;
 - définir les responsabilités de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation sociale ;
 - définir un mécanisme de gestion des plaintes, y compris, au besoin, un mécanisme de gestion des plaintes qui sont liées aux EAS/HS ;
 - identifier les points d'entrée sûrs et accessibles pour le signalement de plaintes liées aux EAS/HS
 - définir le système de suivi et de rapportage des consultations des parties prenantes.

1.2. Contenu du Plan de mobilisation des parties prenantes

1.2.1. Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Durant la mise en œuvre du PRACAC, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) représentera un outil essentiel de gestion du dialogue permanent entre le projet et ses parties prenantes. Le PMPP élaboré pour le PRACAC, décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du projet. Il est préparé conformément à la réglementation Congolaise ainsi qu'aux Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale. Le présent PMPP du PRACAC a pour but de fournir un cadre approprié pour la consultation des parties prenantes et la transmission d'informations. Il assure aussi un engagement actif des autres parties selon différent niveau d'implication.

Aussi, le PMPP permettra de simplifier la prise de décision participative en impliquant les parties touchées par le projet incluant les communautés locales et les populations autochtones dans les zones d'intervention du projet, ainsi d'autres intervenants en temps opportun. Ce afin de permettre à ces groupes d'avoir suffisamment l'occasion d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations pour façonner à la fois la conception et la mise en œuvre du projet afin d'intégrer ces préoccupations

II. Méthodologie

Conformément à la NES 10, l'élaboration du présent PMPP s'est basée sur la démarche participative.

Cette approche méthodologique qui se veut participative et inclusive a permis l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le projet. Ainsi, elle a graduellement permis l'intégration des avis, propositions et arguments des différentes parties prenantes. La mise en œuvre de cette démarche s'est faite en cinq (5) étapes méthodologiques essentielles :

- (i) Identifier des parties prenantes : Basée sur la revue documentaire et les consultations initiales avec les informateurs clés dans la zone d'intervention du projet. Cette étape a permis d'avoir une bonne compréhension du projet en ressortant toutes les informations utiles relatives à sa mise œuvre ;
- (ii) Planifier la consultation et la diffusion de l'information sur le projet : Etape consistant à la transmission des courriers d'information et du calendrier de collecte de données aux autorités préfectorales des régions concernées. Elle a été réalisée avec le concours de l'Unité de Gestion en charge de la préparation du projet ;
- (iii) Organiser les consultations des parties prenantes dans les localités de Ngombé, Bétou, Impfondo, Makotipoko, Mossaka et Liranga. Des consultations individuelles ont été organisées avec toutes les autorités administratives des localités concernées, des directions départementales des Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration régionale ; Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; des communautés riveraines aux alentours de la zone du Projet, des responsables administratifs et techniques des ports et de la DIGENAF (Direction Générale de la Navigation Fluviale), des populations (vendeurs et vendeuses du marché). Des consultations collectives ciblées avec des focus groups avec les populations des localités concernées par le Projet ont également été organisées.

Ces rencontres avec les populations bénéficiaires du Projet, les personnes potentiellement affectées par sa mise en œuvre, y compris les femmes, personnes ou groupes vulnérables (populations autochtones), les acteurs institutionnels du Projet, les ONG actives dans la zone du projet, les autorités locales concernées par le projet avaient pour objectif, d'intégrer les préoccupations (impacts potentiels), les avis et les recommandations de ces différents acteurs à la prise de décision, dans la mesure du possible. Ces consultations organisées avec les populations bénéficiaires du projet ont permis de compléter les informations issues de l'analyse bibliographique, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet et de leurs préoccupations/besoins dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Lors de ces consultations, les parties prenantes ont été ouvertement informées sur le projet et la démarche d'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale, le déroulement du programme de la mission ainsi que sur toutes les activités prévues dans le cadre du projet. Des informations sur la zone du projet et les données sur les impacts environnementaux et sociaux des activités du projet ont également été recueillies auprès de ces parties prenantes.

- (iv) Analyser les parties prenantes : l'identification et la sélection des populations cibles ont été réalisées à partir de données des échanges avec les chefs de quartiers et de blocs, des autorités

administratives et des chefs de service. L'analyse des parties prenantes a été réalisée à partir des données collectées lors des rencontres institutionnelles et des consultations des bénéficiaires. Cette analyse a permis de ressortir leurs besoins et préoccupations spécifiques.

- (v) Elaboration du PMPP : elle s'est faite sur la base des résultats des analyses effectuées et ceux de la recherche bibliographique. Ce PMPP sera soumis pour validation à l'UGP chargée de la préparation du projet puis à la Banque mondiale.

Tableau 1 : Parties prenantes touchées lors des réunions de préparation du projet

N°	Localités concernées	Date de réunion	Acteurs rencontrés	Activités	Nombre de participants	
					Homme	Femme
01	SANGHA OUESSO- Ngombe	- 03/03 /2023	- Secrétaire générale de la préfecture, - Représentants des directions départementales,	Entretiens directs à la préfecture et dans les différentes directions départementales	20	03
		- 04/03 /2023	- Représentants du Conseil départemental, - Représentants l'inspection du travail, - Responsable de port d'Ouessou.			
			- Chef de village de Ngombé, - communautés locales et populations autochtones, - Responsable de port de Ngombé.	Focus groupe- Ngombe	42	04
02	LIKOUAL A Bétou- Impfondo- Liranga	- 05/03 /2023	- Préfet de Likouala-Impfondo - Administrateur maire de Bétou	Entretiens directs à la préfecture et dans les différentes directions	30	5
		- 12/03 /2023	- Sous-préfet de Liranga - Représentants des directions départementales - Représentants du Conseil départemental, - Représentants de l'inspection du travail, - Responsable du port d'Impfondo.			
		- 16/03 /2023	- Chef de village de Bétou - Communautés locales et Population Autochtone - Responsable des ports de Bétou-Liranga	Focus groupe- Bétou-Impfondo- Liranga	100	12

N°	Localités concernées	Date de réunion	Acteurs rencontrés	Activités	Nombre de participants	
					Homme	Femme
03	Plateau - Makotipoko	13/03/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-préfet - Responsable du marché forain - Responsable de port - Représentant de la DIGENAF 	Entretiens directs	30	15
			<ul style="list-style-type: none"> - Chef de village de Ngombé, - communautés locales et populations autochtones, - Responsable de port de Ngombé. 	Focus groupe- Ngombe	42	04
04	Cuvette Mossaka	15/03/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-préfet - Responsable du marché forain - Responsable de port - Représentant de la DIGENAF 	Entretiens directs	33	10
			<ul style="list-style-type: none"> - Chef de village de Ngombé, - communautés locales et populations autochtones, - Responsable de port de Mossaka. 	Focus groupe-Bétou- Impfondo-Liranga	100	12

III. Cadre législatif et réglementaire national et international liés à l'engagement du citoyen et participation publique dans les projets de développement

La république du Congo dispose de plusieurs textes juridiques qui régissent la participation de la population locale dans tout le processus de l'évaluation environnementale ainsi que la préparation et la mise en œuvre des projet de developpement. Parmi les différents textes on distingue :

La constitution du 25 octobre 2015, qui stipule à son article 25 que « *Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou par tout 19 autre moyen de communication. La liberté de l'information et de communication est garantie. Elle s'exerce dans le respect de la loi.* »

Le décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social stipule à son article 16 que « Toute activité assujettie à une étude ou à une notice d'impact sur l'environnement doit faire l'objet d'une enquête publique organisée par le promoteur... ».

La Loi n° 5 - 2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones

Dans son article 3 stipule que l'Etat s'assure que les populations autochtones sont consultées d'une manière convenable, et met en place des mécanismes culturellement appropriés pour ces consultations avant toute considération, formulation ou mise en oeuvre des mesures législatives ou administratives, ou des programmes et/ou projets de développement susceptibles de les affecter directement ou indirectement. Les consultations avec les populations autochtones doivent être menées : 1. à travers les institutions représentatives des populations concernées ou par l'intermédiaire des représentants qu'elles ont elles même choisis ; 2. par les procédures appropriées, en tenant compte de leurs modes de prise de décisions; 3. en assurant la participation des femmes et des hommes autochtones; 4. dans une langue qui est comprise par les populations concernées ; 5. en s'assurant que toutes les informations pertinentes sur les mesures proposées sont fournies aux populations concernées, dans les termes qu'elles comprennent ; de bonne foi, sans pression, ni menace en vue d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé.

Le Décret n° 2019-201 du 12 juillet 2019 fixant les procédures de consultation et de participation des populations autochtones aux projets et programmes de développement socio-économique

Ce décret fixe, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 susvisée, les procédures de consultation et de participation des populations autochtones à la formulation, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures législatives et administratives, ainsi qu'à l'élaboration des programmes et projets de développement pouvant les affecter directement ou indirectement.

Son Article 2 dispose que les populations autochtones doivent être consultées chaque fois que l'Etat ou toute personne de droit privé envisage de mettre en place ou d'exécuter des mesures ou des programmes et/ou des projets de développement économique ou industriel sur une partie du territoire national habité par eux. La consultation n'est toutefois envisagée que lorsque la mesure, le programme ou le projet planifié est de nature à restreindre la jouissance par les populations autochtones de leurs droits, soit du fait d'un déplacement forcé, soit par des restrictions d'accès à leurs terres et à leurs ressources, soit pour cause de menace éventuelle sur leur environnement ou sur leur bien-être social.

Son Article 3 dispose que le processus de consultation des populations autochtones est obligatoire dans tous les projets de développement, notamment les projets d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources naturelles ayant un impact sur les communautés autochtones et locales ainsi que sur leurs savoir-faire traditionnels.

Ceci dit que les projets, programmes et activités pouvant avoir des répercussions sur les aspects environnementaux et sociaux doivent faire l'objet d'une communication (consultation/enquête publique). En vertu de la NES10 et les exigences nationales, les partenaires de mise en œuvre devraient communiquer aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter avec des méthodes adaptées à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation. Ainsi, dans le contexte de la préparation de ce projet et de son évaluation, le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes qui intègre un mécanisme de gestion des plaintes (PMPP) est élaboré selon les exigences de la NES 10.

Exigences de la Banque mondiale

La NES n°10 de la Banque mondiale reconnaît « l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales ». En particulier, les exigences de la NES n°10 sont les suivantes :

La NES n°10 stipule que l'emprunteur consultera les parties prenantes tout au long de la phase de préparation du projet, en commençant leur engagement le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives, transparentes, inclusives et participatives avec les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables sur la conception du projet. La consultation des parties prenantes et du public est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre du PMPP et du projet. La NES n°10 exige un mécanisme pour traiter les préoccupations et les griefs des parties touchées par le projet en temps opportun et de manière culturellement appropriée. Il permet également de soulever et de traiter des plaintes anonymes.

La NES n°10 prévoit spécifiquement l'identification et l'engagement des groupes vulnérables qui pourraient être touchés par le projet afin de s'assurer que ces groupes bénéficient également des activités du projet. Aussi, la NES n°10 envisage que les Emprunteurs doivent également identifier et mettre en œuvre des stratégies pour mitiger les obstacles pouvant empêcher ces groupes vulnérables de pleinement participer aux consultations. La présente NES doit être lue conjointement avec la NES n°1. Les exigences en matière de mobilisation des travailleurs sont

énoncées dans la NES n°2. Dans le cas des sous-projets prévoyant une réinstallation involontaire et faisant intervenir des Peuples autochtones ou un patrimoine culturel, l’Emprunteur appliquera également les dispositions spéciales en matière d’information et de consultation qui sont énoncées dans les NES n° 5, 7 et 8.

IV. Brève Description du projet

4.1.Objectif du projet

Le PRACAC vise à améliorer l'efficacité et la résilience des transports et du commerce, et renforcer l'inclusion sociale, le long des tronçons de voies navigables et de corridors routiers régionaux sélectionnés entre la RCA et la République du Congo.

Le développement du projet facilitera :

- l’amélioration des voies navigables, des ports et des infrastructures routières ;
- l’appui à la gouvernance du secteur des voies navigables, des routes et à la facilitation du commerce ;
- la création des investissements socialement inclusifs pour soutenir les moyens de subsistance ;
- l’offre des opportunités économiques aux communautés riveraines ;
- et l’amélioration de l’accès aux marchés et aux services sociaux.

Le projet est structuré autour de cinq composantes à savoir :

Composante 1 : Programme d’amélioration des voies navigables, des ports et des infrastructures routières (274 millions de dollars US, dont 205 millions de dollars US pour la RCA et 69 millions de dollars US pour la RC). Cette composante concerne les travaux de réhabilitation des routes, les aménagements et l’entretien des voies navigables ainsi que la réhabilitation des ports et des points d’accostage. Cette composante est structurée en plusieurs composantes à savoir :

Sous-composante 1.1 : Amélioration des voies navigables le long du fleuve Congo et la rivière Oubangui, campagnes d’entretien et de balisage des voies navigables par le Groupement d’intérêt économique et du service commun d’entretien des voies navigables

Cette composante financera : trois (3) campagnes d’entretien des voies navigables inter-Etats qui seront réalisés en régie par le GIE-SCEVN ainsi que l’appui pour le suivi des conditions de navigabilité sur les fleuves fleuve Congo et la rivière Oubangui.

Sous-composante 1.2 : Réhabilitation ou mise à niveau d’infrastructures portuaires et de quais le long du fleuve Congo et de la rivière Oubangui. Cette sous-composante financera les études techniques environnementales et sociales, le contrôle ainsi que les travaux relatifs à la réhabilitation et ou à la mise à niveau des infrastructures portuaires et des quais qui seraient sélectionnés.

Sous-composante 1.3 : Programme d'investissements clés dans les infrastructures routières en RCA et RC (\$US 175 millions).

Cette sous composante ne financera pas les routes en République du Congo.

Composante 2 : Appui à la gouvernance du secteur des voies navigables, des routes et à la facilitation du commerce (21 millions de dollars américains dont 11 millions de dollars américains pour la RCA et 10 millions de dollars américains pour le RC). Cette composante comprends les sous composantes suivantes

Sous-composante 2.1: Assistance technique en matière de facilitation des échanges.

Le projet financera des activités qui soutiennent l'harmonisation des opérations commerciales et douanières entre les pays, y compris l'amélioration des procédures relatives au commerce, à l'immigration, aux normes, etc. et une utilisation approfondie du traitement numérique des transactions douanières basé sur les risques.

Sous-composante 2.2 : Assistance technique au GIE-SCEVN pour la gestion de l'entretien des voies navigables.

Ce projet appuiera des actions prioritaires visant à renforcer la capacité du SCEVN à entreprendre l'entretien des cours d'eau du bassin du Congo.

Sous-composante 2.3 : Assistance technique à la Commission internationale du bassin Congo Oubangui Sangha (CICOS) pour l'amélioration des ressources en eau et de la gestion des cours d'eau. Le projet soutiendra des actions prioritaires pour améliorer la gestion régionale des ressources en eau et des cours d'eau dans le bassin du Congo.

Sous-composante 2.4 : Sécurité de la navigation routière et fluviale, gestion des actifs routiers et résilience climatique. Le projet appuiera la conception et la mise en œuvre d'une approche graduelle pour bâtir des infrastructures routières et de navigation résiliente, sécuritaires et durables.

Composante 3 : Création des investissements socialement inclusifs pour soutenir les moyens de subsistance, offre des opportunités économiques aux communautés riveraines et amélioration de l'accès aux marchés et aux services sociaux (20 millions de dollars américains, dont 15 millions de dollars pour la RCA et 5 millions de dollars américains pour la République du Congo).

Cette composante financera l'infrastructure socio-économique le long des corridors fluviaux et routiers. Ces investissements seront identifiés par les communautés riveraines après une campagne de sensibilisation présentant le projet, ses objectifs et ses activités.

Composante 4 : Gestion de projet, formation, renforcement institutionnel, assistance technique et aide à la mise en œuvre (15 millions de dollars américains dont 9 millions de dollars pour la RCA et 6 millions de dollars américains pour RC). Cette composante comprends trois sous composantes:

- Sous-composante 4.1 : Gestion de projet, coûts d'exploitation et soutien à la mise en œuvre. Les activités à financer au titre de cette sous-composante comprennent les

salaires du personnel et les frais de déplacement, ainsi que les coûts de fonctionnement et l'équipement des unités de gestion de projet et des organismes de mise en œuvre.

- Sous-composante 4.2 : Indemnisation Cette sous-composante financera les compensations en cas de réinstallation involontaire et versées par le gouvernement pour RC et la Banque pour la RCA.
- Sous-composante 4.3 : Renforcement des capacités.

Cette sous-composante financera les efforts visant à renforcer les capacités du personnel des organismes de mise en œuvre du projet, des unités de coordination et des experts des ministères d'exécution qui appuient la mise en œuvre du projet.

Composante 5 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 dollar américain)

Connue sous le nom du Mécanisme d'Intervention Immédiate (MII), la Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle (CIUC), pourrait être activée s'il est nécessaire de réorienter certaines ressources du projet pour répondre à une urgence.

4.2.Zones d'intervention du projet

Le projet aura pour bénéficiaire les ménages, les communautés rurales, les migrants mais plus précisément les commerçants. Le projet va intervenir dans les zones suivantes : Brazzaville, Likouala (Impfondo, Bétou , Liranga) dans la Sangha (Ngombé) , les Plateaux (Makotipoko) et la cuvette (Mossaka). La sélection de ces zones s'est faite en utilisant les critères de sélection tels que : la présence des ports, des commerçants, des voies fluviales. Les trois (3) paysages bénéficiaires retenus pour la mise en œuvre du Projet Régional D'amélioration des corridors en Afrique centrale.

V. Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet

Le PRACAC aura de nombreux impacts positifs pour les bénéficiaires du projet. Il vise l'amélioration de la connectivité régionale et le commerce entre la République Centrafricaine et la République du Congo, le long et à travers le fleuve Congo, son affluent Oubangui et les corridors routiers par le biais de l'amélioration des voies navigables, des ports et des infrastructures routière, l'appui à la gouvernance du secteur des voies navigables, des routes et à la facilitation du commerce ,la Création des investissements socialement inclusifs pour soutenir les moyens de subsistance, l'offre des opportunités économiques aux communautés riveraines et amélioration de l'accès aux marchés et aux services sociaux.

Le projet le fera tout en veillant à l'inclusion des groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, les ex-combattants, les personnes handicapées et les peuples autochtones. De façon indirecte, le projet facilitera l'évacuation des productions agricoles, l'augmentation des revenus des communautés; l'amélioration des conditions de vie dans les localités abritant le nouveau port et la création d'emplois directs et indirects.Les risques et impacts environnementaux potentiels liés principalement aux activités des composantes 1,2 et 3 comprennent les risques : pollution des sols, pollution des eaux de surfaces, perte de la flore terrestre, impact sur la biodiversité, impact sur la faune terrestre, modification des transits sédimentaires, pollution des eaux fluviales par les

sédiments, impact du clapage des sédiments sur la qualité des eaux et des sédiments, atteinte à la faune aquatique, à l'habitat et à la biodiversité aquatique, incidents liés à la santé et à la sécurité au travail, production de déchets; dégradation et perte de la couverture végétale.

Les risques sociaux négatifs comprennent les risques liés à la discrimination ou à l'exclusion des groupes vulnérables et désavantagés des activités du projet, Risque des VBG et son impact sur le genre, les impacts sur les PA et leur accès aux ressources naturelles, les questions de sécurité et de conflit, la perte du patrimoine culturel et le manque de participation significative et inclusive des parties prenantes dans certains domaines du projet.

Il est également possible que les activités du projet entraînent des risques liés à la main-d'œuvre, y compris l'afflux de main-d'œuvre, et les répercussions négatives sur la santé et la sécurité des collectivités . En outre, les activités relevant de la composante 1 et 2 pourraient entraîner un déplacement physique et économique temporaire.

VI. Brève présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes

Dans la période du 02 mars au 17 mars 2023, le projet a organisé des consultations des parties prenantes dans la zone du projet. Ces consultations avaient entre autre pour objectif général d'informer les parties prenantes concernées sur les activités du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC), ses risques et impacts environnementaux et sociaux (positifs et négatifs) potentiels et de recueillir leurs avis, préoccupations, suggestions et recommandations pour la prévention et la gestion desdits risques et impacts.

De manière spécifique, les consultations publiques avaient pour objectifs de :

- Présenter aux parties prenantes (populations cibles, autorités administratives, collectivités locales, sociétés civiles, populations autochtones, etc.) le projet (les objectifs, activités, enjeux environnementaux et sociaux, avantages, opportunités, inconvénients, principaux impacts positifs et négatifs potentiels) ;
- Présenter les enjeux liés à l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA), du Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP), des Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) et le Plan d'Action des Violences Basées sur le Genre (PVBG), recueillir les avis, préoccupations, suggestions et recommandations desdites parties prenantes.
- Recueillir les préoccupations des parties prenantes.
- d'inviter les acteurs à donner leurs avis sur les propositions.

VII. Identification et analyse des Parties prenantes

Les parties prenantes du Projet Régional d'Amélioration des Corridors routiers et fluviaux en Afrique Centrale regroupent les individus ou entités, les acteurs ou groupes d'acteurs : (i) affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le programme ; ou (ii) pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en oeuvre du programme, et/ou pouvant influencer les résultats du programme d'une manière ou d'une autre.

Les « parties touchées ou affectées par le projet » désignent les individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être touchés par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement par l'une des manières ci-dessus décrite ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par les actions du projet. Cette catégorie de parties prenantes est essentiellement composée des groupes suivants : (i) hommes, femmes et jeunes au niveau local, (ii) groupes vulnérables, (iii) la société civile organisée, et (iv) les groupements locaux organisés dans le domaine agricole, social et commercial.

Pour cette catégorie de parties prenantes dites « touchées par le projet », en effet, les impacts pourraient concerner : (i) l'exclusion de la participation dans le projet ou dans ses bénéfices en raison de la discrimination (nationalité, genre, âge) ; (ii) le népotisme et la corruption qui influencent l'adoption de décisions dans le projet ; (iii) la perte des activités économique et d'habitation (empiétement sur un terrain public ou d'un bâtiment administratif) ; (iii) la perturbation d'activités socio-économiques implantées dans certains sites (déplacement temporaire ou définitif des commerces, étales etc.) ; (v) perturbation des activités de pêche.

Aux fins de la Norme Environnementale et Sociale n° 10, les parties prenantes sont définies comme les individus ou les groupes qui :

- Sont ou pourraient être touchés par le programme (les parties touchées par le programme). Ces individus peuvent être touchés directement ou indirectement selon les types d'activités engagées par le programme ; et
- peuvent avoir un intérêt dans le programme (les autres parties concernées). Il s'agit d'individus ou de groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le programme et qui sont susceptibles de peser sur les résultats du programme d'une manière quelconque.

Elles sont réparties en trois groupes présentés ci-dessous :

7.1.Parties touchées

Ce groupe comprend les individus et autres entités dans la zone d'intervention ou d'influence du programme qui sont directement touchés/affectés par le programme et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au programme, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et le processus décisionnel liés au programme, dans l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques. Il s'agit des acteurs institutionnels (Ministère de l'Économie et des Finances) et les populations bénéficiaires dans les zones d'intervention.

Tableau 2 Partie prenantes touchées ou affectées

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
1	Hommes, femmes et jeunes au niveau local	<p>les hommes et femmes chefs de ménages des communautés bénéficiaires ; les hommes et femmes des communautés bénéficiaires ; les jeunes des communautés bénéficiaires.</p> <p>Ces personnes ont été identifiées dans les zones de mise en œuvre du projet notamment : dans la Sangha (Ngombe), la Likouala (Impfondo,Bétou,Liranga), les Plateaux (Makotipoko) et la Cuvette (Mossaka). Ils sont généralement regroupés tels que les associations que sont : les organisations féminines des commerçantes(l'association molinga des femmes vendeuses des manioc, les organisation et /ou association des jeunes, les association des Personnes Handicapées, les ONG (APTDES,SAM,OCD vert,ACTED,Terre et Vie , Uspil likouala, intervenant dans l'action humanitaire et le développement des communautés); les Groupements et associations des femmes, les sociétés à vocation coopérative, les Association des producteurs ; ces associations sont des canaux de vulgarisation des informations.</p>

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
2	<p>Groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • les analphabètes, les sans terre, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les veuves, les filles mères, les migrants et les réfugiés ; • les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; 	<p>Groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • les analphabètes, les sans terre, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les veuves, les filles mères ; • les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; • les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) ; • les personnes âgées dépendantes. <p>Les groupes identifiés lors des consultations des parties prenantes ont montré que ces personnes sont regroupées en associations que sont : APTDES,SAM,OCD vert,ACTED,Terre et Vie , Uspil likouala, intervenant dans l'action humanitaire et le développement des communautés); les Groupements et associations des femmes, les sociétés à vocation coopérative, les Association des producteurs ; ces associations sont des canaux de vulgarisation des informations.</p>
3	<ul style="list-style-type: none"> • La société civile organisé (ONG travaillant dans le domaine de genre, EAS / HS, participation 	<p>Les associations et organisations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les analphabètes, les sans terre, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les veuves, les filles mères ; • les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; • les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) ; • les personnes âgées dépendantes.

	dans la vie publique ; etc.)	APTDES,SAM,OCD vert,ACTED,Terre et Vie , Uspil likouala, intervenant dans l'action humanitaire et le développement des communautés); les Groupements et associations des femmes, les sociétés à vocation coopérative, les Association des producteurs ; ces associations sont des canaux de vulgarisation des informations
4	Groupements des commerçants au sein des zones portuaire	Les femmes, et les hommes et jeunes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement niveau local (détenant et exploitant en commun des terres agricoles et mettant en commun leurs ressources, idées et expériences afin de promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes et d'augmenter leurs revenus).

7.2. Autres parties concernées

Ce sont des individus et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au programme, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le programme et/ou qui pourrait influencer le programme et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre. Il s'agit ici des autres acteurs des domaines de l'éducation, la santé et les associations faisant partie de la société civile œuvrant dans ce secteur, les bailleurs et autres organisations intervenant également dans les secteurs d'intervention du programme.

7.3. Groupes vulnérables

Il s'agit principalement des individus ou groupes d'individus qui peuvent être impactés ou lésés d'une manière disproportionnée par le programme, en comparaison à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent avoir besoin d'efforts et de méthodes de mobilisation particuliers pour garantir leur représentation égale dans la consultation et le processus décisionnel liés au programme.

Les individus ou groupes vulnérables comprennent (liste non exhaustive) :

- les femmes rurales en général à cause de leur situation sociale et économique plus vulnérable, les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance ; les femmes déshéritées de la terre ;
- les personnes âgées dépendantes ;
- les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) ;
- les groupes marginalisés comme les autochtones qui n'ont pas accès aux zones portuaires sur le foncier ; les populations étrangères ; les jeunes notamment les jeunes marginalisés;
- Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés de retour,
- Personnes analphabètes ou ayant peu d'instruction ;
- les personnes survivantes de violences basées sur le genre (VBG) et d'EAS/HS (harcèlement et/ou abus sexuel, victimes de lévirat ou de sororat, d'excision, de mariage précoce, de violence conjugale), les personnes vivant avec un handicap (physique ou mental) ; les personnes et les ménages affectés par le VIH /SIDA ; les minorités religieuses et ethniques. Les personnes vivant avec un handicap et autres groupes et personnes

vulnérables pourront être identifiés sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus.

- Personnes vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées, les filles mères ;
- Communautés ou ethnies minoritaires religieuses et ethniques de la zone du projet ;

VIII. Plan de mobilisation des Parties Prenantes

8.1. Mobilisation des parties prenantes

8.1.1. Objectif

L'engagement et la participation des parties prenantes sont déterminantes pour la réussite du projet. C'est un processus continu et dynamique qui s'étendra sur la durée de vie du projet. Le plan de mobilisation des parties prenantes est établi afin d'atteindre les objectifs de mobilisation et d'engagement des parties prenantes pour la durabilité environnementale, sociale et la réussite du projet. Il est en réalité un instrument de gestion du dialogue entre le projet et ses différentes parties prenantes. Ce plan a pour objet d'assurer au projet, durant tout son cycle de vie, le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du projet.

Le PMPP identifie et fait la distinction entre les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées et décrit le calendrier et les modalités de la consultation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Il décrit en outre le processus de partage de l'information et de dialogue sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet. Dans cette optique, il oriente la conception et la mise en œuvre du Projet et diminue les risques techniques, sociaux et budgétaires. Le calendrier des informations à communiquer aux parties affectées par le projet et aux autres parties intéressées, ainsi que le type d'informations à leur demander et à leur fournir y sont aussi présentés. Il est adapté aux intérêts et aux niveaux d'engagement et de consultation de chaque partie prenante. La nature, la portée et la fréquence de la consultation sont proportionnelles à la nature et à l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels. Il décrit également comment la communication avec les parties prenantes sera traitée tout au long de la préparation du projet et de sa mise en œuvre. Le présent PMPP décrit les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et comment les points de vue des groupes différemment affectés seront pris en compte avec des mesures différenciées pour les personnes identifiées comme vulnérables.

Les objectifs spécifiques de la mobilisation, sont de :

- appropriation du projet des acteurs, notamment des acteurs locaux et étatiques ;
- intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (Région et District) ;

- comprendre le système d'influence qui pourrait être des opportunités et des contraintes au Projet.
- établissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

De façon générale, quatre (4) principes directeurs régissent la mobilisation des parties prenantes :

- **Transparence** : La transparence permet un dialogue constructif et continu avec les parties prenantes, ainsi que l'activation des mécanismes de remontées d'informations. Les parties prenantes doivent donc être informées de manière la plus totale possible du processus, des enjeux et des incidences de la mise en œuvre de chaque sous-projet.
- **Partage de responsabilités** : Les responsabilités doivent être partagées entre toutes les parties prenantes. Chaque partie prenante devra jouer son rôle dans la mise en œuvre du projet. Cela favorisera le travail en équipe, la coordination des actions entre les différents acteurs du projet.
- **Inclusion et représentativité** : Les acteurs locaux, actifs ou inactifs et tous les membres des communautés, se doivent d'être inclus et représentés. L'UGP doit étudier toute possibilité de recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes. Les flux d'informations doivent être bidirectionnels, permettant ainsi à toute partie prenante de partager toutes informations pertinentes et importantes sur la mise en œuvre du Projet et de ses sous-projets.
- **La redevabilité** : Le sens de la redevabilité est la reconnaissance de la responsabilité des actions en garantissant aux individus et aux communautés, avec lesquels le Projet réalise ses travaux (à travers les sous-projets), l'accès à des mécanismes pertinents par lesquels ces derniers puissent demander des comptes au Projet vis-à-vis de ses actions.

IX. Ressources et Responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties Prenantes

9.1.Ressources et budget

Plusieurs activités seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PMPP. Il s'agit entre autres de réunions, d'ateliers, de consultations publiques périodiques, de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports. Les coûts nécessaires pour la mise en œuvre desdites activités sont présentés dans la matrice ci-après (tableau 11) faisant office de budget prévisionnel. Ces coûts qui s'élèvent à **237 120 000 F.CFA** soit **372 292 USD** seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet.

Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre du PMPP sont consignés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Budget annuel estimatif du PMPP

N°	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	\$ US	FCFA	\$ US
1	Elaboration du plan de communication	Etude	1	19 000 000	29 831,5	19 000 000	29 831
2	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	Département	6	2 000 000	3 140,16	12 000 000	18 840
3	Publicité dans le journal/radio/TV	An	6	3 000 000	4 710,24	18 000 000	28 261
4	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, casse-croûte, rafraîchissements, etc.)	Département	6	2 000 000	3 140,16	12 000 000	18 840
5	Frais de prise en charge de transport des participants notamment les vulnérables	Nb participants	60	120 000	180,40	13 200 000	20 725
6	Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert, composante plaintes sensibles)	Forfait	1	50 000 000	78 504	50 000 000	78 504
7	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	An	6	1 000 000	1 570	6 000 000	9 376
8	Mise à jour PMPP et Suivi de la mobilisation des PP	An	6	10 000 000	15 700	60 000 000	94 204
9	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	An	6	1 000 000	1 570	6 000 000	9 376
10	Evaluation de la performance du PMPP	Etude	1	15 000 000	23 551	15 000 000	23 551
Total						259 200 000	422 400
N°	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	\$ US	FCFA	\$ US
Imprévus (10%)						25 920 000	40 696

	TOTAL GENERAL	237 120 000	372 292
--	----------------------	--------------------	----------------

9.2. Fonctions de gestion et responsabilités au sein de l'UCP

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes sauvegardes environnementales et sociales de l'UCP. Au sein de l'UCP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Programme et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local. Toutes les informations recueillies/collectées seront transmises aux spécialistes sauvegardes environnementales et sociales à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

Tableau 4: Rôles et responsabilités

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1	Unité de Coordination du Projet	Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ; Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).
2	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UCP	Charger de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur de l'UCP Faire le suivi du PMPP en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation. Avoir une surveillance sur les consultants externes qui seront engagés pour évaluer la mise en œuvre du PMPP pour le projet.
3	Le Responsable Administratif et Financier de l'UCP	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes
4	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	S'assurer que les clauses environnementales et sociales liées à l'engagement de prendre en charge tous les aspects du projet sont intégrées dans les TdR et les contrats des consultants et des entrepreneurs.
5	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP

6	Spécialiste en suivi et évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau central/national et de registres des engagements au niveau sous-préfectoral et local ; Faire le suivi du PMPP et des indicateurs de performance environnementale et sociale du projet.
---	------------------------------------	---

X. Mécanisme de gestion des plaintes

Conformément aux dispositions des NES 5 et 10, le projet devra proposer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes. Cet instrument qui permet de recevoir, traiter et répondre aux griefs des bénéficiaires / parties prenantes de manière systématisée doit être mis en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet, pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes déplacées (ou d'autres) en lien avec le projet. Le mécanisme de gestion des plaintes qui sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert est également contenu dans le Plan de mobilisation de parties prenantes (PMPP) du Projet. Dans la mesure du possible, ce dispositif devra s'appuyer sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

10.1. Objectifs – Structuration et fonctionnement du Mécanisme

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des communautés ou autres (bénéficiaires ou PAPs du projet pour exemple) soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet ou d'éviter le recours au système judiciaire et de rechercher une solution à l'amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Les principes directeurs du MGP sont :

- encourager l'expression des plaintes pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir ;
- recevoir toutes les plaintes / doléances, même anonymes, quelque soit leur nature ;
- traiter chaque plainte de manière équitable, conformément aux procédures décrites dans le document du MGP et dans les meilleurs délais pour renforcer la confiance des gens vis-à-vis du projet.
- subsidiarité : traitement de toute plainte, si possible, au plus près de l'endroit où elle a été émise (ou ne traiter la plainte à un niveau supérieur que si ce traitement ne peut être fait à l'échelon inférieur) ; respecter les fondamentaux ci-après pour que le MGP soit efficace, utilisé et inspire confiance :

- Accessibilité : le MGP doit être accessible à toutes les parties prenantes, surtout aux groupes vulnérables, marginalisés ou à ceux qui ne savent ni lire ou écrire ;
- Participation : le succès et l'efficacité du MGP ne sont assurés que s'il est développé avec une forte participation des parties prenantes et pleinement intégré aux activités du projet ;
- Pertinence et mise en contexte : le MGP doit être adapté au contexte local et être conforme aux structures de gouvernance locale ;
- Sécurité : le MGP doit assurer que les personnes sont protégées et peuvent présenter une plainte/doléance, sans crainte de représailles de la part de quiconque ;
- Confidentialité : le MGP doit assurer la sécurité et la protection des plaignants et des personnes concernées par les plaintes (i.e. limiter pour cela le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles) ;
- Transparence : Informer clairement tous les usagers du MGP de la démarche à suivre pour y déposer les plaintes et des procédures relatives au traitement de plaintes.

10.2. Traitement des Plaintes

Les plaintes catégorisées feront l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie par les comités de gestion des plaintes. Les plaintes jugées recevable feront l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie. Selon la gravité de la plainte, le comité de gestion des plaintes :

- déterminera la nature et la validité de la plainte ;
- analysera les causes, les conséquences et le préjudice/dégâts subis par le (la) plaignant(e) ;
- envisagera les mesures à prendre pour y donner suite.

Les plaintes seront traitées à trois niveaux :

- Niveau 1 : Si le fait n'est pas vrai, le CLGP rend sa décision et notifie un non-lieu au plaignant qui est consigné dans le registre.
- Niveau 2 : Lorsque le fait est avéré vrai, le CLGP propose une compensation juste et équitable et l'affaire est classée et le mode de règlement est consigné dans le registre.
- Niveau 3 : Si le fait est avéré vrai après la visite de constatation et en plus de la compensation proposée le plaignant n'est pas satisfait, le CLGP transmet le dossier complet à l'UCP.

Les Consultants/spécialistes sauvegardes examineront le niveau de désaccord entre le CLGP et le plaignant et proposent une résolution adéquate au Coordonnateur dans un délai d'une semaine à compter de la date de réception. Le Coordonnateur notifie la résolution au Plaignant via le CLGP.

Le modèle de fiche de résolution des plaintes est proposé en annexe 1.

Les plaintes doivent être résolues et un retour d'information doit être fourni au plaignant dans un délai de 14 jours en tenant compte du calendrier suivant :

- accusé de réception de la plainte dans les 2 jours ;
- enquête pour rassembler les faits et obtenir une situation claire 3 jours ;
- présentation des résultats et de la résolution 2 jours ;
- réception de la résolution et signature du formulaire de résolution ;

- clôture de la plainte.

Le délai d'analyse et de recherche d'une solution dépendra de la gravité et de la complexité technique de la plainte ainsi que des mécanismes de médiation existants. Le délai fixé pour répondre à la plainte est porté de cinq (5) à vingt-cinq (25) jours à partir de la date de l'accusé de réception.

Pour les plaintes VBG, la sécurité des données, est sera aspect important du MGP en général et fondamental pour les cas VBG/EAS/HS. Les fiches d'enregistrement seront gardées de façon sécurisée et seules les personnes en charge pourront y accéder. La confidentialité devra être de mise tout au long du processus de traitement des plaintes liées au VBG/EAS/HS.

Accusé de réception et suivre

Un Accuser réception sera remis au plaignant et le suivi des réclamations sera assuré directement par le spécialiste de sauvegarde sociale.

Vérifier, enquêter et agir

Selon le besoin des enquêtes de terrain seront menées. La vérification et l'action seront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde. Le délai ne devrait pas dépasser dix (10) jours. L'enquête se déroulera selon les étapes suivantes :

- descente sur le site de la plainte pour observer la situation sur le terrain et rencontrer le(s) plaignant(es).
- lors de cette descente ou après selon les possibilités, discuter avec le(s) plaignant(es) pour recueillir ses(leurs) propositions de solutions, discuter avec lui (eux) sur les différentes modalités de résolution de la plainte, lui(leur) faire des propositions concrètes et recueillir ses(leurs) préférences ;
- retenir une solution équilibrée afin de résoudre la plainte avec le(les) plaignant (es) ;
- transmettre la solution retenue au Responsable hiérarchique pour validation (rapport d'enquête).

Surveiller et évaluer

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi et à l'archivage et à la conclusion de la plainte. L'administrateur des plaintes est en charge du règlement et du suivi de la plainte

(plan de suivi) en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Si nécessaire, il effectue des missions de suivi.

La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en oeuvre d'une résolution concevable pour tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion.

Le Point focal est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, etc.). Ces documents devront être maintenus confidentiels tout en permettant de publier des statistiques sur le nombre et le type de plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus. En ce qui concerne les cas de EAS/HS, le/la plaignant(e) doit être informé(e) par le prestataire de service de VBG de l'issue de la vérification une fois celle-ci conclue. Avant cela, le prestataire de service de VBG prend le temps de mettre en place un plan de sécurité pour le le/la plaignant(e), si celle s'avère nécessaire. L'auteur est aussi notifié par le représentant approprié au sein de sa structure, seulement après que le/la plaignant/e a été informé/e. Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès du/de la survivant(e) tout en respectant les choix et volontés de ce/cette dernier (ère).

Fournir une réponse

La réponse sera fournie au (à la) plaignant (e) dans un délai de cinq jours ouvrables. Le comité, après avoir rempli le formulaire, découpe une partie du formulaire avec la mention « ORIGINAL » et la remet au (à la) plaignant (e). L'autre partie du formulaire, avec la mention « COPIE » et acquittée par le (la) plaignant (e), servira d'archives. Si le (la) plaignant (e) ne revient pas, le comité apporte les changements nécessaires et la plainte est directement considérée comme traitée.

Recours

Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut à tout moment recourir au traitement judiciaire. Toutes les dispositions doivent être prises pour favoriser le règlement à l'amiable des plaintes à travers le mécanisme mis en place à cet effet (sauf les plaintes liées aux VBG/EAS/HS), mais les plaignants sont libres d'entamer la procédure judiciaire s'ils le souhaitent. Cela se fera toujours avec le consentement éclairé de la/du plaignant/e. Ainsi, les plaignants doivent être informés de l'option de recours à la justice.

Violence basée sur le Genre, Exploitation et Abus sexuelles, Harcèlement sexuelle)

En ce qui concerne la Violence Basée sur le Genre, l'Exploitation et les Abus Sexuels et le Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS), les dispositions suivantes seront incluses.

Des dispositions spécifiques seront incluses pour les plaintes liées à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) qui pourraient être associés au programme pour garantir la confidentialité et les droits de la survivante. Pour traiter correctement les risques de VBG, le MGP doit être en place avant que les entrepreneurs ne se mobilisent. Le MGP ne doit pas demander, ni ou enregistrer des informations sur plus de trois aspects liés à la violence liée au sexe :

Le mécanisme de gestion des risques ne doit pas demander ou enregistrer des informations sur plus de trois aspects relatifs à la violence liée au sexe :

- la nature de la plainte (ce que le plaignant dit avec ses propres mots sans être interrogé directement) si, à leur connaissance, l'auteur de la violence était associé au programme et, si possible, le nom de l'auteur et si possible, l'âge et le sexe des survivants ;
- le protocole du MGP doit comporter une section spécifique sur les plaintes liées à la VBG.

Cette section sera élaborée avant la mise en œuvre du programme.

Suivi et évaluation du mécanisme de gestion des plaintes

Le suivi et l'évaluation du MGP vise à analyser l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes étapes de résolution des plaintes. Cependant, ils devraient conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication du CLGP et d'autres acteurs du programme. Cela par la collecte et l'analyse systématique de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, dans le but de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Afin de déterminer le bon fonctionnement du MGP, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes traités.

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant les organisations communautaires de base afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposé des mesures correctives.

Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires et les résultats seront publiés et diffusés dans les médias de la place et les radios locales.

Dans le cadre du suivi, les indicateurs de suivi suivants seront renseignés :

- Nombre de réclamations reçues au cours du mois ;
- Nombre de plaintes résolues et dans quels délais ;
- Nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois ; et raison du suspens ;
- Nombre de séances de médiation ;

- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UCP en provenance des comités de gestion des plaintes ;
- Nombre et type d'activités de dissémination sur le mécanisme ;
- Temps de réponse respecté après réception de la plainte et nombre de plaintes résolues dans un temps plus long et pourquoi ;
- Plaintes résolues en % du nombre reçues ;
- Nombre de solutions mises en œuvre sur le nombre de solutions objet de PV durant le mois écoulé ;
- Nombre de plaintes non résolues et explications ;
- Nombre et pourcentage de plaintes sur les VBG ayant été référées aux services de prise en charge ;
- Nombre et pourcentage de points focaux féminins dans les MGP.

Suivi et établissement des rapports du PMPP

Le PMPP sera périodiquement mis à jour, si nécessaire, au cours de la mise en œuvre du Programme afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du Programme et des phases spécifiques du développement. En cas de changement de climat politique et/ou d'insécurité, tout changement majeur aux activités liées au Programme et à son calendrier sera dûment reflété dans le PMPP.

Le suivi du PMPP, qui s'appuiera sur le dispositif global de suivi et d'évaluation (S&E) du programme, se concentrera sur la qualité globale de la mise en œuvre des programmes des parties prenantes. Les indicateurs suivants pour évaluer la qualité de la mise en œuvre du PMPP seront finalisés et convenus par l'Unité de Coordination du programme et les partenaires de mise en œuvre du programme et/ou les contractants. Le manuel opérationnel du programme (POM/PIM) reflétera ces indicateurs comme faisant partie du système de suivi du programme. Une équipe indépendante de suivi et d'évaluation peut être déployée pour aider au suivi global du PMPP, en particulier pour évaluer la mise en œuvre de l'engagement des parties prenantes dans chaque composante

Tableau 5 : Plan de suivi

Éléments clés	Calendrier	Méthodes	Responsabilités
Accès des parties prenantes aux informations sur le programme et aux consultations.	Pendant la préparation tout au long de la mise en œuvre	Préparation et mises-en	UCP - MEF

		oeuvre du programme Entretiens, observations, enquête	
Sensibilisation des bénéficiaires du programme aux activités du programme, à leurs droits et à leurs responsabilités.	Pendant la préparation préparation et mise en oeuvre, sur une trimestrielle	Entretiens, observations, enquête.	UCP - MEF
Acceptabilité et pertinence de la consultation et engagement approches	Mensuel (pendant la mise en programme)	Entretiens, Enquête, examen des mensuel progrès rapports d'activité, observations	UCP - MEF

10.3. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'UCP garantit la participation des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du Projet, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes environnementale et sociale (PMPP, CPR, PGMO, CPPA, CGES) via des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les entreprises prestataires et le Projet. Ces parties prenantes feront partie de comités locaux de suivi au sein desquels les entreprises et l'Unité de Gestion du Projet (UCP) :

- restitueront l'état d'avancement des activités du projet ;
- feront l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale y compris la situation de gestion des plaintes ;
- exposeront les difficultés rencontrées et échangeront sur les pistes de résolutions et d'amélioration avec les parties prenantes ;
- échangeront avec les parties prenantes sur les préoccupations et attentes des populations locales ;
- définiront les perspectives d'amélioration avec les parties prenantes.

Les activités de ces comités seront notifiées dans les rapports de suivi du projet.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre d'activités de dissémination réalisées sur le MGP ;

- nombre de formations réalisées pour le Parties prenantes ;
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias
- % de personnes (par sexe) formées sur le MGP ;
- % de personnes (par sexe) sensibilisées sur le MGP, y compris sa composante EAS / HS, par rapport au nombre de parties prenantes ;
- % de femmes et de jeunes formées sur le MGP, y compris sa composante EAS / HS ;
- nombre de femmes et de jeunes ayant introduit des réclamations auprès des structures chargées des plaintes ;
- nombre de plaintes recevables/irrecevables ;
- nombre de plaintes reçues par chaque instance du MGP ;
- nombre de réclamations en suspens à la fin de chaque mois ;
- nombre de réclamations ouvertes au cours du mois ;
- nombre de séances de médiation tenues dans chacune des instances du MGP ;
- niveau de formation des agents ;
- nombre de formations axées sur le MGP ;
- délai moyen de réponse à compter de la réception de la plainte ;
- durée moyenne de résolution de la plainte selon les niveaux (village, sous-préfecture, commune) ;
- nombre de plaintes non réglées selon les niveaux ;
- nombre de plaintes résolues par rapport au nombre de plaintes reçues ;
- nombre de recours en justice après non-satisfaction de la plainte ;
- nombre de solutions (décisions rendues) à la satisfaction des parties prenantes objets de PV ;
- nombre de solutions mises en œuvre.

Le PMPP sera mis à jour au moins une fois par an pendant la phase de construction et annuellement pendant la phase d'exploitation.

10.4. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera révisé et actualisé au moins une fois par an, au besoin, durant la mise en œuvre du programme, afin de s'assurer qu'il contient des informations cohérentes et à jour, et que les méthodes de mobilisation retenues restent appropriées et efficaces dans le contexte et aux différentes phases du programme. Tout changement majeur associé aux activités du programme et au calendrier de ce dernier sera dûment indiqué dans le PMPP. Des synthèses (mensuelles) et des rapports internes sur les plaintes émanant du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions correctives/préventives associées, seront préparés par le personnel compétent et transmis à la haute direction du programme. Les synthèses (mensuelles) seront l'occasion d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du programme à y donner suite dans les meilleurs délais et d'une manière

efficace. L'information sur les activités de consultation du public entreprises par le programme durant l'année peut être communiquée aux parties prenantes de deux manières possibles :

- Publication d'un rapport annuel indépendant sur les interactions du programme avec les parties prenantes.

Un certain nombre d'indicateurs clés de performance (KPI) seront également développés et suivis régulièrement par le programme.

10.5. Acteurs rencontrés

Les catégories de parties prenantes qui ont été conviées aux consultations sont les représentant des ministères (Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration régionale ; ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, ministère de l'économie fluviale et des voies navigables, ministère des affaires sociales et l'actions humanitaires, ministère de l'environnement du développement durable et du bassin du Congo, ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale), les entreprises forestières installées à proximité des zones portuaires, les communautés riveraines aux alentours de la zone du Projet, les responsables administratifs et techniques des ports et de la DIGENAF (Direction Générale de la Navigation Fluviale). Ces parties prenantes ont fournies des informations suivantes :

- Les informations sur les Effectifs, les Groupes religieux, Groupes ethniques dans la zone d'intervention du Projet ;
- la perception du contexte du projet ;
- les contraintes environnementales et sociales majeures dans les zones ciblées duprojet ;
- les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur l'environnement et le social ;
- les mécanismes locaux de résolution des conflits ;
- Les infrastructures sanitaires dans la zone du projet ;
- la participation et l'implication des acteurs et des populations ;
- les personnes vulnérables ;
- les préoccupations et craintes vis-à-vis du projet ;
- les suggestions et recommandations à l'endroit du projet.

10.5.1. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes se fera suivant un calendrier qui prendra en compte les cérémonies culturelles locales, les calendriers agricoles, pastoraux et scolaires ainsi que les propositions de dates des bénéficiaires. Les consultations se poursuivront tout au long du cycle du projet. Comme il n'y a pas d'informations actuelles disponibles concernant les échéanciers du projet, cette section sera mise à jour une fois la conception du projet finalisée. Le PMPP fera l'objet d'une consultation et sera diffusé et publié par L'UGP avant l'évaluation finale du projet.

Le tableau 6 fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 6 : Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
Mise en œuvre globale du Projet					
Lancement opérationnel et technique du Projet	Introduction sur le projet, activités du projet	Atelier de travail	Un (1) mois après la signature de la convention entre l'UGP et la Banque mondiale	Ministères impliqués, Préfectures ; Conseils régionaux	UGP

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
Lancement officiel du Projet	Informations sur le Projet, ses composantes	Réunion de communication de Atelier de lancement	Un (1) mois après l'effectivité opérationnelle du Projet	Ministères impliqués, Régions, Services Techniques Décentralisé (STD), Conseils Régionaux, ONG, Associations, opérateurs privés	UGP
Suivi de l'avancement global du Projet	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les trimestres pendant la durée du projet (un projet de rapport soumis après 15 jours et le rapport final au plus tard 30 jours après la fin du trimestre concerné et un rapport annuel au plus tard 30 jours après la fin de l'année).	Ministères impliqués, Services Techniques Décentralisés (STD), Conseil Régionaux, ONG, Association, opérateurs privés	UGP
Suivi de l'avancement du Projet au niveau régional	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les six (6) mois pendant la durée du projet	Toutes les catégories de parties prenantes, Bénéficiaires du projet, communautés	UGP ANDE

Evaluation globale du Projet (à mi-parcours et à l'achèvement)	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions de consultations individuelles des acteurs Enquête auprès des bénéficiaires	A mi-parcours A la fin du Projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP
--	---	--	----------------------------------	--	-----

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
Suivi des plaintes et doléances	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des plaignants, niveaux et lieux de recours,	Réunions techniques Correspondance directe	Tous les trimestres	Comités de Gestion des Plaintes Services techniques et administratifs ONG/Associations Chefferies traditionnelles	UGP
Renforcement de capacité des acteurs directs de mise en œuvre	Planification participative, suivi et évaluation et maintenance/entretien des infrastructures	Réunions techniques	Deux fois par an Tout au long de la mise en œuvre	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Préfecture, Conseils Régional)	UGP
Mise en œuvre d'un sous-projet spécifique					
Evaluation environnementale et sociale de sous-projet	Impacts environnementaux et sociaux, mesures d'optimisation et d'atténuation adoptées	Réunions techniques et consultation de	Au plus tard deux (2) mois après l'identification du sous-projet et avant le lancement des travaux	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)

Consultation liée au PAR	Explication du barème d'évaluation des biens	Réunions techniques et consultation de	Avant l'élaboration du rapport du PAR	Toutes les personnes ayant un bien affecté par le projet	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Lancement des travaux sur le sous-projet	Nature des sous-projets, type de bénéficiaires	Réunions communautaires	Au plus tard deux (2) mois après les études techniques et études environnementales et sociales Après que les PAP aient été dûment compensés	Toutes les catégories de parties prenantes y compris les groupes vulnérables	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Suivi de l'avancement des	Nature des sous-projets, résultats,	Réunions techniques (sur	Au plus tard un (1) mois après le	UGP, ANDE	UGP (responsables
Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
travaux sur le sous-projet	Fiche des indicateurs de suivi	chantier et au niveau local) Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting)	démarrage des travaux En continu pendant les travaux de construction Au moins toutes les deux semaines	Conseil Régional, bénéficiaires des sous-projets	sauvegardes et Techniques)
Réception technique de sous-projets	Fiche technique, résultats	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux	UGP, ANDE Conseil Régional, bénéficiaires des sous-projets	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Première mise en exploitation du sous-projet	Directives sur la gestion, la maintenance	Regroupement communautaire	Au plus tard quinze (15) jours après la réception technique du sous-projet	Préfectures, Conseil Régional, Organisation des Producteurs Agricole, Organisation de la Société Civile	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Suivi de l'exploitation du sous-projet	Indicateurs de suivi	Correspondance directe (par mail, par téléphone, Etc.) Dialogue directe	Au plus tard trente (30) jours après la première mise en exploitation, tous les mois jusqu'à la fin du Projet	UGP, ANDE Conseil Régional, bénéficiaires des sous-projets, communautés	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)

10.5.2. Méthodes de mobilisation des parties prenantes

Pour la mobilisation et l'engagement des parties prenantes dans le contexte du projet, une variété de techniques peuvent être utilisées, l'objet étant d'établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser des informations sur le projet auprès du public. Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, les méthodes de consultation culturellement appropriées en vue de l'engagement avec un groupe de parties prenantes doivent être pris en compte.

Certaines méthodes ou outils sont couramment utilisés pour la mobilisation des parties prenantes.

Il s'agit entre autres de correspondances, de communication directe avec les parties prenantes, de réunions formelles, de réunions publiques, de réunion en groupe de discussion, de la page Facebook du projet, de communiqués Radio – Télé, et de communiqués de presse ainsi que tous les supports de communication et d'information (porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques). Ces méthodes ou outils à utiliser sont décrits dans le Tableau 6. Il faut noter que chaque composante aura besoin de méthodologies distinctes pour mobiliser les parties prenantes.

En plus des supports de communication, des ateliers et événements de sensibilisation du projet, en particulier les ateliers de formation, de réflexion et de partage d'expériences, assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées. Leurs visibilitées seront assurées à la fois par des livrets de formation et des articles de presse qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Le tableau 7 résume les techniques de consultation et de divulgation proposées à utiliser au cours de la mise en œuvre du PMPP.

Tableau 7 : Techniques de consultation et de divulgation proposées

Méthodes ou outils d'engagement	Objectifs de la méthode	Parties prenantes cibles
Affiches graphiques	Fournir des informations importantes explicites sur des aspects sensibles, comme l'EAS / HS et la corruption ou le népotisme	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet (femmes, groupes vulnérables, personnes peu instruites, personnes vivant avec un handicap visuel)
Brochures du projet	Faire la synthèse sur le projet pour fournir une mise à jour régulière Fournir des informations de projet spécifiques au site pour les sous-projets individuels	Parties Prenantes participant à la mise en œuvre Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet
Communication directe avec les parties prenantes en vue de construire des relations personnelles (Porte à porte)	Recueillir les avis et préoccupations Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles Tisser des liens entre parties prenantes Favoriser l'adhésion au projet	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet notamment les Personnes potentiellement Affectées directement par le projet (PAP), les groupes vulnérables, ainsi que les femmes sur les questions de risques d'EAS / HS

Méthodes ou outils d'engagement	Objectifs de la méthode	Parties prenantes cibles
Communiqué de presse	Diffuser des informations spécifiques en lien avec les interventions du projet (ex : appels d'offres travaux ou de contrat de prestations, plan de circulation routière, etc.)	Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet
Communiqués Radio – Télé	Diffuser des informations précises sur une période bien déterminée	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet à l'endroit des communautés de base toutes catégories confondues (personne vulnérable, personnes affectées par le projet, les bénéficiaires)

<p>Correspondances (Téléphone, e-mail, Page Facebook)</p>	<p>Attirer l'attention sur des questions particulières liées à la mise en œuvre du projet</p> <p>Diffuser des informations aux bureaucrates (fonctionnaires, ONG, administrations locales, agences)</p> <p>Inviter les parties prenantes aux réunions, ateliers, événements culturels</p>	<p>Parties Prenantes participant à la mise en œuvre (instances ministres ou agences gouvernementaux, PAP, ONG etc.)</p> <p>Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet (préfectures, conseil régional, entreprises etc.)</p>
<p>Page Facebook du projet</p>	<p>Présenter des informations sur le projet et l'état d'avancement de la réalisation du projet</p> <p>Suivre le feedback dans les commentaires et y répondre le cas échéant</p> <p>Divulguer les documents cadres environnementaux et sociaux et autres documents pertinents du projet</p>	<p>Parties Prenantes participant à la mise en œuvre (instances ministres ou agences gouvernementaux, PAP, ONG etc.)</p> <p>Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet (préfectures, conseil régional, entreprises etc.)</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet ayant accès à Internet</p>
<p>Réunion en groupe de discussion</p>	<p>Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes</p> <p>Permettre aux parties prenantes de donner leur avis sur des informations de base ciblées. Construire des relations avec les communautés</p>	<p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet notamment les Personnes potentiellement Affectées directement par le projet (PAPs), les groupes vulnérables ainsi que les femmes sur les questions de risques de violences sexuelles</p>
<p>Réunions formelles</p>	<p>Présenter des informations du projet à un groupe de parties prenantes</p> <p>Diffuser et discuter de la plausibilité des informations techniques</p> <p>Autoriser le groupe à commenter</p> <p>Autoriser le groupe à donner ses opinions et ses points de vue</p> <p>Tisser une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau</p>	<p>Parties Prenantes participant à la mise en œuvre (instances ministérielles ou agences gouvernementales, PAP, ONG etc.)</p> <p>Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet (préfectures, conseil régional, entreprises)</p>
<p>Méthodes ou outils d'engagement</p>	<p>Objectifs de la méthode</p>	<p>Parties prenantes cibles</p>

Réunions publiques	<p>Utile pour obtenir le point de vue des parties prenantes sur les questions de santé, sécurité, les impacts environnementaux et sociaux, de protection sociale, etc. Ces réunions seront organisées tout en prenant les mesures nécessaires pour respecter les recommandations actuelles du gouvernement national pour les rassemblements dans le cadre de la lutte contre la COVID 19</p> <p>Construire des relations avec les communautés, en particulier celles potentiellement touchées, par le biais d'échanges continus, comme les consultations</p> <p>Concevoir et partager des informations non techniques</p> <p>Faciliter les réunions avec des présentations power point, des tableaux magnétiques, des affiches, etc.</p>	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet : communautés de base, les Personnes potentiellement Affectées directement par le Projet (PAP)
---------------------------	--	---

10.5.3. Méthode proposée pour la diffusion des informations

Conformément aux exigences du Cadre environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, différents canaux seront utilisés pour la diffusion des informations. Au nombre de ceux-ci figurent les sites web, les stations de radio communautaires locales, les réunions, les rapports, etc.

- **Les sites web** : ce canal sera utilisé pour la publication du PMPP, notamment sur les sites Web de la Banque mondiale et du Projet. Le site web de l'ANDE sera aussi utilisé notamment pour la diffusion des rapports d'étude telles que les EIES, CIES, PAR etc.
- **La presse écrite et en ligne, ainsi que les chaînes de télévision** : ces canaux seront aussi utilisées pour relayer l'information relative à la tenue et aux contenus des rencontres importantes et aussi à la diffusion des rapports tel que EIES, PAR, et NIES.
- **Les rapports (rapports de l'avancement du projet sur la gestion environnementale et sociale)** : Ces rapports produits par l'UGP constitueront également des sources d'informations aux différentes phases du projet notamment sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, de la situation de traitement des plaintes ou doléances, etc.
- **Les Assemblées avec les communautés** : Il s'agit en général de consultations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée. Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, lorsque on ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en

rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle ».

- **Les stations de radio communautaires locales** : des informations seront également transmises par les stations de radio communautaires locales dans les langues locales. Des émissions radiophoniques seront animées au niveau régional/communal pour présenter le projet aux populations.
- **Les crieurs publics, les leaders locaux d'opinions** : ces acteurs locaux seront mis à contribution pour la diffusion d'informations sur le projet.
- La divulgation du PMPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ainsi que le lancement du projet sont à la charge de l'Unité de Gestion du Projet. L'enjeu est d'informer les communautés bénéficiaires sur l'existence de ces instruments, leurs objectifs, leur utilité et la nécessité de s'en servir en cas de besoin. Des copies papiers et des résumés exécutifs de ces instruments seront disponibles à la Coordination du Projet, au niveau des préfectures, sous-préfectures, du chef du village, le chef de canton, les écoles, centre de santé et les conseils régionaux pour que les parties intéressées puissent y accéder, les examiner et fournir des commentaires, si nécessaire.

XI. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Les besoins des parties prenantes sont présentés dans le tableau Synthèse ci-dessous.

Tableau 8 : Matrice de synthèse des besoins des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
« <i>Parties touchées par le projet</i> »	Regroupe-les (i) hommes, femmes et jeunes au niveau local, (ii) groupes vulnérables, Toutefois, ce groupe va concerner celles qui sont à proximité des infrastructures réalisées et celles qui seront impactées directement par la mise en œuvre des sous projets (pertes de maisons d'habitations, de boutiques et de petits étalagistes, les pertes de terres, de cultures ou de plantations. Y compris la perte de moyens de subsistance, même si elle est temporaire pour les vendeurs qui pourraient être relocalisés en raison des travaux du projet, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Lingala - munukutuba - langues vernaculaires 	Informations transmises par : <ul style="list-style-type: none"> - Radios communautaires ; - Affiches dans les marchés et dans les milieux publics ; - Téléphone - Réunion d'information et de consultation : - Les crieurs - 	Adopter une approche inclusive de participation dès le début, non axée seulement sur la communication d'information mais sur l'engagement itératif de parties prenantes, surtout au niveau local ; Concevoir et mettre en place des méthodologies de participation appropriées pour engager les groupes vulnérables, surtout au niveau local ; Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations ; S'appuyer sur les moyens de communication appropriés et utilisés par les populations locales (radio communautaires, les affiches dans les milieux publics , etc.) ; Utiliser la main d'œuvre locale lorsque la compétence existe au niveau local (il s'agit des relais communautaires et des traducteurs des informations en langue locale) ;

<p><i>Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du Projet »</i></p>	<p>Englobe environ une vingtaine de ministères et agences publiques de l'Etat impliqués.</p> <p>Partenaires techniques et financiers (PTF) Ministères et services techniques et/ou administratifs rattachés</p>	<p>- Français</p>	<p>Information transmise par courriel (courrier électronique), courrier édité téléphone</p>	<p>Impliquer les autorités Administratives lors de la mise en œuvre ;</p> <p>Former, renforcer les capacités et équiper les services techniques pour un meilleur suivi environnemental et</p>
---	---	-------------------	---	---

Groupe parties prenantes de	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
	Les Agences nationales et autres structures similaires Entreprises		Information transmise par courriel et visite des sites et structures d'accueil avec l'équipe du projet	social de la mise en œuvre des infrastructures ; Exiger des entreprises le respect du code de travail et impliquer les inspections régionales de travail dans le suivi des entreprises ; Veiller au respect des droits des travailleurs en général, Prendre des mesures pour le paiement des compensations dans les délais.

<p><i>Parties prenantes qui ont un intérêt ou une influence sur la mise en œuvre du Projet</i></p>	<p>Collectivités administratives (Préfectures et sous-préfectures) Collectivités territoriales (Conseil régionaux) Le secteur privé Les organisations de la société civile (OSC) Les médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Français - Lingala - munukutuba - langues vernaculaires 	<p>Visite avec traducteurs et représentants de la société civile</p> <p>Information transmise par courriel (courrier électronique), courrier édité, téléphone</p>	<p>Impliquer les autorités Administratives lors de la mise en œuvre ; Former les maires et les commissions sur la sélection des bénéficiaires ou groupes bénéficiaires des AGR et autres investissements du projet pour éviter les délibérations non conformes ; Elaborer un bon plan de communication et impliquer les acteurs clés (les Chefs de villages, leaders d'opinion, imams, notables etc.); Former, renforcer les capacités et équiper les services techniques pour un meilleur suivi environnemental et social de la mise en œuvre des infrastructures ; Exiger des entreprises le respect du code de travail et impliquer les inspections régionales de travail dans le suivi des entreprises ; Veiller au respect des droits des travailleurs en général,</p>
<p>Groupe de parties prenantes</p>	<p>Principales caractéristiques</p>	<p>Besoins linguistiques</p>	<p>Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)</p>	<p>Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)</p>
				<p>Prendre des mesures pour le paiement des compensations dans les délais.</p>

<p>« <i>Individus ou groupes vulnérables</i> »</p>	<p>regroupe en son sein huit (09) sous-groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les femmes rurales en général, - les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance ; - les femmes déshéritées de la terre ; - les personnes âgées dépendantes ; - les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV)). - les groupes marginalisés qui n'ont pas de droit traditionnel sur le foncier ; - les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) (harcèlement et/ou abus sexuel, victimes de lévirat ou de sororat, d'excision, de mariage précoce, de violence conjugale) ; - les personnes vivant avec un handicap (physique ou visuel ou mental). - Les peuples autochtones dans la zone du projet 	<p>Français Lingala munukutuba langues vernaculaires</p>	<p>Informations transmises par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radios communautaires ; - Affiches dans les marchés et dans les milieux publics ; - Téléphone - Réunion d'information et de consultation : - Les crieurs - 	<p>Porte-à-porte pour atteindre les ménages vulnérables, les populations autochtones y compris les femmes et les personnes qui vivent avec un handicap ; Facilité des déplacements par la mise en disposition de moyens de transport dans le cadre des rencontres</p>
--	---	--	---	---

Tableau 9 : Catégorisation des Parties prenantes du projet

Catégories de Partie Prenantes	Rôle	Niveau d'analyse (H=Haut, M= Moyen , B=Bas)	
		Intérêt	Influence
Parties touchées			
Communautés dans les zones du Projet(<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subissent les effets du changement climatique ; ▪ Vont directement subir les effets du projet ; ▪ Seront touché par les facteurs de conflit et de violence etc. 	H	H
Autres parties concernées			
MPSIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la qualité de mise en œuvre des activités par l'UGP et les bureaux régionaux; ▪ Faciliter les dialogues entre l'unité centrale et les bureaux régionaux et l'échange de connaissances interrégional et intersectoriel ; ▪ Assurer la liaison avec d'autres parties prenantes clés au niveau national et local etc 	M	H
MTACMM, DI.GE.NA.F, MEFVN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au processus de coordination entre MPSIR et les ministères impliqués à travers le comité technique ; ▪ Faciliter la mise en œuvre du projet en assurant la liaison au niveau régional entre les autorités locales et les communautés 	H	H

UGP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que le projet soit conforme aux normes environnementales et sociales ; ▪ Coordonner la mise en œuvre du projet ; ▪ Surveiller la performance globale du projet ; ▪ Renforcer la capacité de mise en œuvre et de suivi des activités du projet à tous les niveaux etc 	H	H
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi et contrôle des travaux 	M	H
Autorités Départementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle et évaluation à l'échelle régionale du projet ; ▪ Promotion des activités relevant de leur sous-secteur dans la région ; ▪ Animation et évaluation des services d'appui technique etc 	M	H

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LA LOCALITE DE NGOMBE



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : SANGHA Préfecture : Ouesse Localité ou Ville : Ngombé
 Date : 04 mars 2023 District Mokéko

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	VOUVANNA BA THAÏN			F	cordonniste	-	06 612 75 05	
2	MBONA-CHRISTIAN			O2	CHEF PORT	-	06486 39 00	
3	OLONGA Jean			M	Bantou	-	06 514 82 87	
4	Belama Serge	32		M	Informaticien	-	06649 13 13	
5	NGALAGNONGO BERNARD	55		M	Agent IFO	-	06-656 57 93	
6	DJELANDE JACKSON			M	Commerçant	-	064875362	
7	KiBA georges		60	M	Blandisseur	-	06 627 09 62	
8	ALONGO-RAVEL			M	Chauffeur	-	06446 79 54	
9	MANIABAGO JEAN			M	Agent IFO	-	06 551 85 93	
10	OMBANDZA SYDNEY			M	Chauffeur	-	06 686 02 69	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : SANGHA Préfecture : Duesso Localité ou Ville : Ngombe
Date : 04 mars 2023 district Mokeko

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
11	SOMBOKO Madelina		✓	F	-	-	-	
12	AYABOKA Antoinette		✓	F	-	-	-	
13	ITOUA VERDA	23		M	chauffeur	-	064875412	✓
14	MAKOUYA INA	42		F	/	-	-	
15	ZOGO PRINCE	43		M	/	/	066690707	
16	NGASMAKI-JESSY	28		M	Inform	-	06-688-23-05	
17	MAKOUYA-JOCLEVE	22		M	/	/	06-699-0147	
18	MESSI BITAYON	21		M	-	-	06746155	
19	EBALO Maurice	-		M	-	Autochtone	-	
20	SAFOUROU Albert	-		M	-	Autochtone	-	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : SANGHA Préfecture : Ouessou Localité ou Ville : Ngombe'
 Date : 04 mars 2023 district Mokeko

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
21	DNDZE Giscard	35		M	Cultivateur		069977244	
22	ADICO L-PRINCE			M	MUSICIEN		066366776	
23	VOU VOUNGA MAX			M	Agutifo		066635136	
24	MANDEMBE-MEDARD			M	MENICIEN		069244798	
25	ITOUA-ALAIN			M	Rechercheur		056655545	
26	DJELANDE-BURAND			M	Agutifo		067297080	
27	MASSELI-MEXON			M	Agut Somac		064441201	
28	VouVounga NARIS			M	Etudien		064692257	
29	MINDOCK-DAVID			M	ELETRICIEN		069389768	
30	MATONDO-DANGA			M	MENICIEN		064993141	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : SANGHA Préfecture : Doussou Localité ou Ville : Ngombé
 Date : 04 mars 2023 district Makéko

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
31	SONI Jean		39	M	Cultivateur	-	06.506.15.99	
32	EDE CHADRY		30	M	Cultivateur	✓	068438244	
33	SAMBA EZEKIEL Mbele-CHRISTIAN		22 30	M M	Étudiant Cultivateur	-	06570602	
34	KIBOUANGA-ROISSY		30	M	Commerce	-	069086264	
35	OBANDZHERBA		33	M	Cultivateur		06-816-25-60	
36	Elion Jean Robod		53	M	Cultivateur	-	066744909	
37	ETCHIACK CHRISTIAN		48	M	APS	-	068377000	

38 MEDO COLETTE F Cultivateur 065518593

39 DOONGA SIMPLEX P Enseignante 068472156

40 BDKOBA IRENE F Vendeuse 069725411



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : SANGHA Préfecture : Ouessou Localité ou Ville : Ngombe'
 Date : 04 mars 2023 district Moko'ko

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
41	VOUVOUNGA LINA			F	Menagère Ant lto	Fto	06 958 9322 06 635 6362	<i>[Signature]</i>
42	MENGREBE Jean	54		masculin				
43	Letene-constant	36		M	O	/	065550703 066220911	<i>[Signature]</i>
44	MQUELET-DIVEL	37		M	O	/		
45	YEMBO-RONNY	28		M	/	/	069086264	<i>[Signature]</i>
46	BINTBOUE-BRINEL	25		M			06 957-11-74	<i>[Signature]</i>
47	BRINZE-BALOTELLI	27		M		/	06 957-11-74	<i>[Signature]</i>
48	MBOULA ANDRE	45		M		C.V	06 4 17 8874	<i>[Signature]</i>
49	ELENGA JOSEPH	58		M	Secrétaire Comité de village	C.V	06 426 15 13	<i>[Signature]</i>
50	BAN.A							
51	BATIWA	28		M				<i>[Signature]</i>
52	BONGUI-MIGUEL	20		M	ELÈVES		067656718	<i>[Signature]</i>
53	SIMEON-ONGOUMOUKA	13		M	ELÈVE		065940477	<i>[Signature]</i>



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : SANGHA Préfecture : Douso Localité ou Ville : Ngombe village
P.A
 Date : 04 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	MAMBA AXEL	34		M	Porteur Chef PA	/	06 9 63 40 23	
02	ABISINA YABA	35		F	- PA	-	-	
03	MAYA QUENIDA	33		M	- PA	-	-	
04	MOKALE Fabienne		37	F	- PA	-	-	
05	FABRIS	30		M	- PA	-	-	
06	BESSA EDUARD	34		M	-	-	-	
07	ELOME KARINE	30		F	-	-	-	
08	PAULIVIA ATSIONO	33		F	PA	/	/	
09	MILENGO HEMILIENNE	52		F	PA	/	/	
	ADRAISA AYoyo	35		F	PA	-	-	

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LA LOCALITE DE BETOU



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Likouala Localité ou Ville : Be'tou

Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	IITHO Felix	/	/	M	Chef Traditional Construction	Invocan	05 386 92 30	
02	MOLINGUE-Delphin	/	/	M	Président Conseils	- 0 21	05 35 0 1 1 8	
03	NIDANGUE-PIERRE	/	/	M	Conseiller	- 11 - 12	05 57 4 6 5 5 1	
04	MAZENQUE J. Jean	/	/	M	Porte parole	- 11	05 386 55 97	
05	KAWATIMO Léon	/	/	M	Conseiller	- 11 -	05 717 11 38	
06	P. Manandji M. Bouanga	/	/	M	conseiller	- 11	06 930 16 18	
07	YOMBE Adrien	/	/	M	Cultivateur	- 11 -	06 814 57 49	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : LIKOUALA Localité ou Ville : Bétou

Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	MAYA Simon	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	
09	LDMBOLA Simon	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	
10	MAKELE Innocent	/	/	M	-II-	P.A	/	
11	TOKO Héritier	/	/	M	-II-	P.A	-	
12	EBENGUI-M-B	/	/	M	CULTUR	Boutou	05 6338487	
13	NZIMI-CHARLES	/	/	H	CHAUFFEUR	Boutou	06 5 14 6345	
14	NDINGA HENRI	/	/	M	Geodim	Bétou	05 3662959	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : LIKOUALA Localité ou Ville : Be'tou

Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	MBOTOLO BEGAHOU	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	all
16	EDOUARD SOUKA	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	abu
17	EKOBE Sédric	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	-Z
18	ANGOSSE Simon	/	/	M	-II-	P.A	/	ms
19	MOUËGUE Felix	/	/	M	-II-	P.A	/	ms
20	MOUMBEKE Maurice	/	/	M	-II-	P.A	/	-
21	MOUNGOUNDOU Nicolas	/	/	M	-II-	P.A	/	f

7



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Likouala Localité ou Ville : Be'tou
Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
21	NZENGA Bienvenu	/	/	M	Cultivateur P.A	/	/	
22	BOZOMBO Antol	/	/	M	Cultivateur P.A	05 06 09 10 /	/	
23	AOUKA André	/	/	M	-II-	P.A	/	
24	EYAHOUA Philippe	/	/	M	-II-	P.A	/	
25	MOBOMO Matthieu	/	/	M	-II-	P.A	/	
26	Georges NIEKOU	/	/	M	-II-	P.A	/	
27	MOUZEKOU Honoré	/	/	M	-II-	P.A	/	

8



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région Libouala Préfecture : Libouala Localité ou Ville : Be'tou
Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
28	OSSENGUE Madge	/	/	M	Cultivateur P.A	/		
29	MOZOKO Honoré	/	/	M	Forestier P.A	06 2345679		
30	NGODZA Etienne	/	/	M	Cultivateur P.A	/		
31	ESSOBO Albert	/	/	M	-II- P.A	/		
32	LIZY LIKO	/	/	F	Cultivateur P.A	/		
33	ZEM LOUIS	/	/	F	-II- P.A	/		
34	MBEMBA Jeanne	/	/	F	-II- P.A	/		

6



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Likouala Localité ou Ville : Be'tou
 Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
35	NGONZOLÉ Léon	/	/	Marié	Cultivateur	-II-	055832287	
36	ZAPOUA MOSSAYI-Audrey	/	/	M	Cultivateur	-II-	065834299	
37	AMONDOLLE H. Roger	/	X	M	Sous	RAS	055802140	
38	KOBABA-FELICIEEN	/	/	M	MASSO	RAS	069662577	
39	BERGINE	/	/	F	Cultivateur	-II-	-	
40	MOPEMBA MADASSI	/	/	M	Cultivateur	-II-	/	
41	GABRIEL	/	/	M	Cultivateur P.A	P.A	0535516	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Likouala Localité ou Ville : Be'tou
Date : 06 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
42	NDOVO Jean-Jérôme	/	/	M	Conseiller	Bureau ex	06 811 27 49	
43	EBOSI - ROCK	/	/	M	Cultivateur	Terroir	06 812 83 98	
44	NOUMAZALAY Marie Edith	/	/	F	Cultivateur	-11-	/	
45	MAVOU Marie Cidonie	/	/	F	Cultivateur	-11-	05 667 53 46	
46	LOUBANI Emile de Paul	/	/	M	Cultivateur	-11-	06 444 51 93	
47	WEBE Clémentine	/	/	F	Cultivatrice	-11-	-	
48	Bonghout Georges	/	/	F	Cultivatrice	-11-	06 565 17 41	

2

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LA LOCALITE D'IMPFONDO



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Commune d'Impfondo
 Date : 07/03/2023 Quartier Bohond 06

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Mokolinguinié Innocent		44	M	chef de quartier	Comite	066275082	
02	EBERELA Guy M		57	M	SG-11	Comite	068703233	
03	NKIE RALOND		57	M	APS	SCAB	065355641	
04	KISSA JULIEN - Nestor		57	M	Représentant	SCAB	067474142	
05	NEONGBO MASSI		25	M	élève	BOKANGOR	06-937-9566	
06	MOBANGO F		57	M	Enseignant	CRSPP	06600344	
07	KEGNOLO HUBERT		51	M	Cultivateur	-	068280252	



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Commune d'Impfondo
Date : 08/03/2023 Quartier Bohond 06

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	MOLLITAN-EUDOXIE		34	F	infirmière	Hopital ELIRIK	065940996	
09	DZINGO-STIVE	31		M	enseignant	LYCEE Technique	068763574	
10	GREBASSA-WILY	35		M	PECHER	—	0680250406	
11	BOFOMBO-VAN	18		M	ÉLÈVE	LYCEE GÉNÉRAL	06.508.8653	
12	NDÉKÉ-KEVIN	36		M	PECHER	—	06974-18-55	
13	GBANDEI-PAPY	43		M	IMHERE	—	068579817	
14	MABALE Henriette	/	/	F	Cultivatrice chasseuse	/	/	



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala

Préfecture : Impfondo

Localité ou Ville : Commune d'Impfondo
Quartier Bokona 06

Date : 08/03/2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	BONZOTO-ELVIS	29		M	ATHLETE	-	068701800	
16	BAKI - JUNIOR	21		M	ÉLÈVE	/	062523275	
17	Malika Ahilain Restaud		x	M	Infirmier	HEI	066191344	
18	ENGHO-ULRICH	30		M	ELEVE	/	06944-1599	
19	MAMBOULA-HENOCK	20		M	ELEVE	LYCEE-TO	065921784	
20	MOUERIDZA-ROCHI	21		M	ÉLÈVE	LYCEE-D TON.	06646-8944	
21	MDLOBI - ARDY	21		M	ÉLÈVE	LYCEE-TO	064478285	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Commune d'Impfondo
Date : 08/03/2023 Quartier Bohona 06

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
22	BOUALE Annie	/	/	F	Cultivatrice	/	/	
23	BANIAMA Marie-Hélène	1958		F	Cultivatrice	/	/	
24	BAIKOZI-STEVE	20		M	élève	LYCÉE techni-	06 97 953 80	
25	DIHOUNGA DAVY	21		M	élève		06 86 354 32	
26	LIMPOKO-VELY	22		M	Cultivateur		06 85 974 00	
27	ILOKI-BIBLAN	28		M	Prêtre		06 565 13 32	
28	/	/	/	/	/	/	/	/



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala

Préfecture : Impfondo

Localité ou Ville : Commune d'Impfondo
Quartier Bohond 06

Date : 08/03/2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
28	Lamba - serge		53	masculin	pêcheur	-	06-895-13-11	
29	Bofombo-Maïen		40	masculin	meçon	-	9663431-H	

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LE VILLAGE FIPAC



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Village FIPAC - Autocht
Date : 08 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	BOTO Banière	-	-	M	Chf Cultivateur P.A	-	-	
02	MOUNGOMO Favoré	-	-	M	Cultivateur P. Bantou	-	-	
03	NGOFO Kelvin	-	-	M	Forestier P.A	-	-	
04	BOKA Bela Paul	-	-	M	Cultivateur P.A Chf village FIPAC	-	-	
05	BAMBETA Gerant	-	-	M	-/- P.A	-	-	
06	NZAOU Didier	-	-	M	Pêche P.A	-	-	
07	DIRDBA Rufin	-	-	M	Cultivateur P.A	-	-	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUAKA Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Village FIPAC-Autochtone
Date : 08 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	BOTO Lela	/	/	F	Cultivatrice P.A	/		
09	BOTO Junivelle	/	/	F	Cultivatrice P.A	/		
10	BODELE Christine	/	/	F	Cultivatrice P.A	/		
11	MEZATOMBO zita	/	/	F	-II-	P.A	/	
12	NGA Esther	13		F	-II-	P.A	/	
13	DIOMBO Dimon	35		M	Cultivateur P.A	/		
14	NIEBE Etienne	13		M	-II-	P.A	/	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Village FIPAC - Autochtone
Date : 08-mars-2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	NDAKO Fannie	/	/	F	Cultivatense P.A	/	4	
16	NDAKO Seraphine	10		F	Cultivatense P.A e'coliere	/	-4	
17	BOTO Yvette	/	/	F	Cultivatense P.A	/	09	
18	MANINGA Hornela	17		F	Cultivatense P.A	/	-5	
19	EKA Sylvie	/	/	F	Cultivatense P.A	/	/	
20	MANDANGA Pamela	38		F	Cultivatense P.A	/	/	
21	BAMBETA Joceline	/	/	F	Chassense P.A	/	/	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Village FIPAC - P.A
Date : 08 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
22	BOKOLO Ruben	/	/	M	écolier CE1	P.A ORA	/	B
23	BAMBETA Brunel	/	/	M	écolier CE2	P.A ORA	/	-f
24	EKA Naomie	/	/	F	Vendeuse Coco	P.A	/	na
25	TONGOLO Jeannette	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	je
26	MOYEKE Keyna	/	/	F	Vendeuse Co-co	P.A	/	key
27	MANGOTO Vallerie	/	/	F	Agriculture	P.A	/	v
28	MANGOTO Evline	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	ev



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Village FIPAC - P.A
Date : 08 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
29	BAMBETA Gustave	/	/	M	Forestier	P.A	067.29.57.11	
30	BAMBETA Henoc	/	/	M	Soudure	P.A	/	
31	INDAKO clément	/	/	M	Chasse Cultivateur	P.A	/	
32	SAMBI Jean	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	
33	MAKEZE Chadrack	/	/	M	écolier CME	P.A	/	
34	MAKEZE BUY	/	/	M	écolier CME	P.A	/	
35	BOUKABEZA Urbain	/	/	M	Cultivateur	P.A	06.746.2994	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : Impfondo Localité ou Ville : Village FIPAC - P.A
Date : 08 mars 2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
36	MOUNDOKO Nadège	22		F	Cultivatrice P.A	/	B	
37	BAMBETA Lydie	20		F	Cultivatrice P.A	/	B	
38	DOUSSAKA Rosimone	/	/	F	Cultivatrice P.A	/	S.	
39	IDIAHO Pauline	/	/	F	Cultivatrice P.A	/	B	

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LA LOCALITE DE MAKOTIPOKO



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Plateaux
Préfecture : Sous-préfecture de MAKOTIPOKO
Localité ou Ville : Makotipoko
Date : 13/03/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	BIKEMBE FIDÈLE	/	/	M	chef de quartier	-	06 519 59 96	
02	LEPAKO ANICET	/	/	M	chef de quartier	-	06 699 79 20	
03	BONDZEMOTO Sébastien	/	/	M	Secrétaire de quartier	-	06 454 85 72	
04	OKANA Rebert	/	/	M	S. Général de la jeunesse	-	06 444 71 20	
05	MAYOUHA CARMECE	/	/	M	S.A ZONE MANDRA	-	06656662	
06	BOTOUNGOU STANISLAS	/	/	M	S.A. NIKEPI	-	06946-88-75	
07	MANIOKELE FARRICE	/	/	M	Jeune personne	-	066163283	

P



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Plateaux Préfecture : Makotipoko Localité ou Ville : Makotipoko
 Date : 13/03/23
 Sous-préfecture

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	Noyoukoto Orepin	/	/	Masculin	chef de port	Port (MOT) 064723276		
09	NGOMBA Philippe	/	/	-	chef cité	DONAF 066587956		
10	Montsongo Guillaume	/	/	Masculin	délégué budget	délégué de budget 06-84022-88		
11	NGueli	/	/	Masculin	délégué de budget	délégué de budget 066730773		
12	MOTOUNGANDKO LAECAN	/	/	MASCULIN	chef de direction	DONAF 068885447		
13	HPONDO SERGE NABESTE	/	/	MASCULIN	DONAF DIRECT	DONAF 06438-8669		
14		/	/					

P



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Plateaux... Préfecture : Sous-préfecture de Makotipoko... Localité ou Ville : Makotipoko...
 Date : 13/03/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	MONVOUKA LACIK	/	/	M	e/cpd-MAB	Police	066595905	
16	MANKALE Christiane	/	/	F	ENSEIGNANTE	Sté Faustine	06497 14 82	
17	MPOU TO LI-BLANDINE	/	/	F	/	/	06876-4854	
18	ONDONGO DA BINA	/	/	F	Vendeur	MARCHE	06401 5478	
19	Makouantali Ange Bedel	/	/	M	Pdt de la TENNESSE	de Makotipoko	06 836 1019	
20	Mango chrestan	/	/	M	chef C9 route	MAKOTIP	06 937.5851	
21	LEKOUAKO ABELE	/	/	F	PDT SNTJ	MATIMPOKO	06 919 96 38	

4



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Plateaux
Date : 13/03/23
Préfecture : Sous-préfecture de Makotipoko
Localité ou Ville : Makotipoko

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
22	EPITI RUFIN	/	/	M	Pêcheur	/	068408066	
23	OBODOUROU - GHISLAIN	/	/	M	Pêcheur	/	066270942	
24	ESSANGA - ROMEL	/	/	M	Pêcheur	/	066579772	
25	BOKETA JEROME	/	/	M	PÊCHEUR	/	069087883	
		/	/					
		/	/					
		/	/					

CONSULTATIONS PUBLIQUES DANS LA LOCALITE DE MOSSAKA



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Mossaka
 Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	KOUTOUMA NDOUMBOU Lauson Guis Eugène	/	/	M	CHEF DE BRIGADE	Eau et Forêt	06 852 38 22 05 691 12 85	
02	IKOTO ELIACIN MATHIEU	/	/	M	délégué du Budget	Conseil	06 653 79 19 74 028 28 11	
03	LOMBOTA-BIENDARI	/	/	M	chef de ZONE	R.03	T. 06 9015768	
04	BOLENER JEAN-PAUL	/	/	M	chef de B.C.	R. N°3	T. 06 699 70 26	
05	Ebalé BOSCO	/	/	M	chef de zone	R. N°6	T. 06 982 67 46	
06	OKAI-MOPIANE Fernand	/	/	M	CIBOP	Police	06 984 56 01	
07	Epeliana - Fulber	/	/	M	chef de zone	R. N°8	06 648 05 88	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Mossaka
Date : 14-03-93

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	ICOKI EBOUNZARRE	/	/	M	CHEF Q 04	-	06.849.50.26	
09	MBounguéopou MARI PASIKA	/	/	M	04	-	05 513 01 27	
10	DKONGO-NASSAIRE	/	/	M	CHEF DE Q 06	MOBAKA	066084211	
11	MDABONGA-CAMILLE	/	/	M	SECRETAIRES Q N° 06	MOBAKA	06 52 1-03-71	
12	AKINITIAYA DAVY	/	/	M	Q N° 01 zone	BIANGALA	069667510	
13	MONGONDZA ERNEST	/	/	M	chef de Bloc Q N° 1	BIANGALA	065505552	
14	EPONGOLA-SYMPHORIE	/	/	M	chef de Bloc Q N° 1	BIANGALA	05-585-26-08 06-847-33-45	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Mossaka
Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	MBOGNG AMELIE			F	Ménagère	/	044855693	X.
16	BOBENDA AUGUSTE	/	/	M	Sergent	/	068182230	Signature
17	MOPOUKOUTOU MIRENNE	/	/	F	MENAGERE	/	065040348	Signature
18	NGATSEGUE LAZARUS	/	/	M	PECHER	/	065168624	Signature
19	Elikiabeka Sioudomane	/	/	M	chef de quartier 3	Q3	067422930 055646831	Signature
20	MOKORAYONGA-Roger	/	/	M	chef de quartier 8	Q8	069641875	Signature
21	MASSELELI	/	/	M	pecheur	/	168054796	Signature

4



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Mossaka
Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
22	MEUVELA NAPOLEON	/	/	M	PECHEUR	/	06 763 85 10	
23	LONONGO PEA VIANNEY	/	/	M	ETUDIANT	/	06 443 66 19	
24	NGOBO ALBAN	/	/	M	ETUDIANT	/	06 431 81 24	
25	BERTRAND-MORONDRI	/	/	M	PECHEUR	/	06 936-2965	
26	BOKASSA-GUSTAVE	/	/	M	SONT EMPLOI	-	06 980.6035	
27	MAKILI MARIEN	/	/	M	ANDEME	/	05 646 9227	
28	NKOYI-TEBY	/	/	M	ETUDIANT	-	06 463 8314	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Ville de Mossaka
 Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
29	Ambendé Ghislain	-	-	M	enseignant FM B chef de zone		067184877	
30	Mokanga gnrka	-	-	M	Pêcheur		06496-95-20	
31	NKodia Aime Virgile	-	-	M	chef Agence CRF		068909656	
32	Elongo Okamba yvon Fabrice	-	-	M	Directeur des études lycée	Lycée	068877057	
33	Mobendza -Anze	-	-	M	Pêcheur		068757792	
34	ONBONBO clementine	-	-	F			0661849439	
35	GANGA Delgrace Steven	-	-	M	Commandant en second P2 BASE NAVALE	MARINE NATIONALE	057537569 062032749	

f



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Ville de Mossaka
 Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
36	Landzemi Brigitte	/	/	F	Commerçante		05 680 8471	
37	OPIAPA-IBARA	/	/	M	Boulangère	Boulangère modeste de Mossaka	06 651 8482	
38	Bonguili Arnaud	/	/	M	pecheur		06 648 5213	
39	LONGANGUE J. Paul	/	/	M	stagiaire	DDNAF	06 434 2140	
40	Makondjo Ilin	/	/	F	Directrice	CEP Mossaka	06 66 67 09	
41	Mbondzo Gaspard	/	/	M	Agent SSP	sous préfectorale	06 669 70 45	
42	Bokoko BRICHTA	/	/	F	Agent de compte	hiérarchie de Base	06 671 51 66	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de Mossaka Localité ou Ville : Mossaka
 Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
43	MOLENGA NESTOR	/	/	M	Infirmier	CSIN°1	06903 6059	
44	Nboutiri Sœur-clonne	/	/	M	chef de Post	P.S.M	06 850 16 30	
45	Mondzo la Nani Alphonse	/	/	M	indépendant	-	05-749-04-00 06-742-42-63	
46	WONGOLO PATRICIA	/	/	F	technicienne de surface	HOPITAL DE BASE	05522208 068016858	
47	BOHONO ANNIE	/	/	F	vendeuse	marché	06 847 48 36	
48	WISSA GRAYOLO PIERRE	/	/	F	technicienne de surface	Hopital de BASE	068663122	
49	Gatse Honoré	/	/	M	Sous-préfecture	S-P	06 567 45 98	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région Cuvette Préfecture : Sous-préfecture de MOSSAKA Localité ou Ville : Ville de Mossaka
Date : 14-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
50	EKINDOMBO FRANCÈLE	/	/	Femme	menage	x	05 608 11 81	
51	NGUELE SATURNIN	/	/	HOMME	PÊCHEUR	x	06-841-14-17	
52	/	/	/	/	/	/	/	/
53	/	/	/	/	/	/	/	/



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LIKOUALA Préfecture : Sous-préfecture de LIRANGA Localité ou Ville : Liranga
Date : 16-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	NSONGO Fils	/	/	M	Evangeliste	Eglise disciple Autochtones	/	
02	YELO Daniel	/	/	M	Pasteur	EDPA	/	
03	MPIA Kadhie	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	
04	YOLO Jean	/	/	M	Pêcheur	P.A	/	
05	BOIKA Madeleine	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	
06	MATIO Monde	/	/	F	Mécanique	P.A	/	
07	MONGO IKEMBE	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : LITOUALA Préfecture : Sous-préfecture Localité ou Ville : Liranga
Date : 16-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	BOLDUMBDU Adrien	/	/	F	Vendeuse charbon	P.A	/	
09	MPIA YOLO	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	
10	BEBEKA Miane	/	/	F	Vendeuse charbon	P.A	/	
11	MFOUTOU Elona	/	/	F	Pêcheuse	P.A	/	
12	MOUA Popo	/	/	M	Pêcheur	P.A	/	
13	MONGOU MPIA	/	/	M	Cultivateur	P.A	/	
14	Regina MONGOU	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	

4



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Sous-préfecture de Liranga Localité ou Ville : Liranga
Date : 16-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	BALINGA BOTIKA	/	/	M	Pêcheur	P.A	/	
16	SAKA BAHOUA	/	/	M	Pêcheur	P.A	/	
17	Marie-Jeanne IYODO	/	/	F	Vendeuse charbon	P.A	/	
18	Justine MPOUTEA	/	/	F	Vendeuse charbon	P.A	/	
19	MBOYO Muassi	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	
20	ELIMA SINGA	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	
21	Angélique Mouandja	/	/	F	Cultivatrice	P.A	/	

4



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DE PRESENCE

Région : Likouala Préfecture : Sous-préfecture Localité ou Ville : Lirango
Lirango
Date : 16-03-23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tél et mail)	Signature
		Moins de 25 ans	Plus de 25 ans					
22	BOMAZA YOLD	/	/	F	Vendeuse charbon	P.A	-	
23	ILONGA Dido	/	/	M	Menuisier	P.A	-	
24	IKONGO Blandine	/	/	F	Cultivatrice	P.A	-	
25	MPIA Natacha	/	/	F	Vendeuse charbon	P.A	-	
26	MPDUTEZA Angelle	/	/	F	Ménagère	P.A	-	
27	BAHOVA Betio	/	/	F	Cultivatrice	P.A	-	
28	MPENGUE Etie	/	/	F	Cultivatrice	P.A	-	
29	ZOUBOUNZA BIHEMBE	/	/	F	Cultivatrice	P.A	-	



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES LI RANGA

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
01	15/03/2023	Liranga	INDELE JULIEN				Sous-Préfet 06.636.14.02 05.531.98.35		
02	15/03/2023	Liranga	EBAYKOUS ELVIS				Secrétaire Général 06 449 72 90 05 517 12 09		
03	15-03-23	LIRANGA	FULBERT GAËTAN EBARA				chef de cabinet 05-321-58-61		
04	15-03-23	LIRANGA	ARMAND LIBOKANGA				Chef de Post 069247073		



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PRACAC

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

MOSSAKA

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
1	14/03/23	Port Mossaka	NGOUBILI Dieu-donne			M	Chef de Port Mossaka	06 850 1630 05 774 2686	
2	-	-	SANA Elikabeka Rogier			M	Comptable	06.661.0622	
3	-	-	Moudzongo JA			M	Collaborateur D.D.NAF-MEM	06 632 0405	
4			Elikabeka Soudoroué Rogier			M	Collaborateur D.D.NAF-Cu.	06 742 2930 05 564 6831	

ANNEXE : PHOTOS

Consultation publique à Ngombé, *Salle de la chefferie*, le 04/03/2023



Consultation publique de Ngombé



Concertation avec le Chef du village de Ngombé



Rencontre avec le chef de service des affaires sociales



Visite à la direction des affaires sociales



Séance des questions réponses avec les autochtones



Présentation du projet aux autochtones du village de Ngombé

Consultation publique à Ngombé, *Salle de la chefferie*, le 04/03/2023



Focus Group – 1 Ngombé



Focus Group – 2 Ngombé

